



Assemblée générale

Soixante-treizième session

Documents officiels

Première Commission

6^e séance plénière

Vendredi 12 octobre 2018, à 10 heures
New York

Président : M. Jinga (Roumanie)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Points 93 à 108 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Avant d'ouvrir le débat, je rappelle aux délégations que la liste des orateurs pour la partie consacrée au débat thématique, qui débutera la semaine prochaine, le mercredi 17 octobre, sera ouverte jusqu'au lundi 22 octobre à 18 heures.

Aujourd'hui, je tiens de nouveau à prier les délégations qui vont prendre la parole de bien vouloir respecter le temps de parole qui leur est imparti.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne pour une motion d'ordre.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je prends la parole pour une motion d'ordre. Hier, dans l'exercice de son droit de réponse, le représentant des États-Unis a déclaré :

(*l'orateur poursuit en anglais*)

« En ce qui concerne le représentant syrien, je n'ai plus rien à dire à son sujet. Il est tout simplement ridicule » (voir A/C.1/73/PV.5).

(*l'orateur reprend en arabe*)

Ce manque de respect pour les normes diplomatiques et pour la politesse la plus élémentaire donne une mauvaise image de l'orateur qui les a ainsi foulées aux pieds durant son temps de parole. Si le représentant des États-Unis est incapable d'argumenter diplomatiquement, il ferait mieux de se taire plutôt que d'utiliser des mots aussi désagréables lorsqu'il prend la parole à la Commission. Nous sommes conscients que la politique des États-Unis au regard de mon pays, et d'autres, ne respecte ni le droit international ni les normes internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la Syrie a demandé la parole pour une motion d'ordre, mais tente d'exercer son droit de réponse, ce qui est contraire au Règlement intérieur.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je ne suis pas en train d'exercer mon droit de réponse. J'invoque une motion d'ordre s'agissant de la déclaration faite par notre collègue des États-Unis. Si vous me le permettez, Monsieur le Président, je me dois d'expliquer cette question, car elle concerne les travaux et les délibérations de la Commission. Je serai bref.

Le Président (*parle en anglais*) : Une motion d'ordre est liée à la manière dont une séance est menée et à ses aspects procéduraux. Essayons ensemble de respecter le règlement intérieur et faisons tout notre

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



possible pour maintenir le respect mutuel et la coopération au sein de la Commission.

Je demande au représentant de la République arabe syrienne de mettre fin à son intervention et lui rappelle qu'il pourra exercer son droit de réponse en temps voulu. Je voudrais maintenant revenir à notre collègue de Samoa pour qu'il puisse s'exprimer, ce qui est également une question de respect pour lui. Je lui avais donné la parole, puis je l'ai interrompu, et je lui présente mes excuses.

M. Elisaia (Samoa) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session, ainsi que les autres membres du Bureau de leur élection et de leur encadrement de nos travaux. Vous pourrez compter sur le plein appui du Samoa à votre leadership tout au long de cette session.

Le Samoa accorde une grande importance aux travaux de la Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale, étant donné son mandat qui est non seulement d'examiner mais aussi de trouver des solutions à certaines des questions qui se sont révélées difficiles à résoudre sur la scène internationale, qu'il s'agisse de la prise en otage de la paix, de la menace d'une guerre nucléaire généralisée ou de l'effondrement d'États et de sociétés en raison de l'instabilité que peuvent causer les armes légères et de petit calibre. L'isolement géographique du Samoa ne le protège plus des problèmes de sécurité de plus en plus complexes et dynamiques qui se posent dans le monde, notamment la prolifération nucléaire et le commerce illicite des armes classiques et légères. Nous ne pouvons qu'observer avec crainte et angoisse la dynamique à l'œuvre à l'échelle planétaire qui pousse notre monde dangereusement vers une catastrophe d'une ampleur inimaginable.

L'interdépendance du monde ne fait que rendre plus importantes une collaboration et une coopération étroites entre les États, les organisations de la société civile et toutes les parties prenantes afin de créer une plate-forme qui permettra d'instaurer la paix. Les défis actuels en matière de sécurité ne peuvent servir d'excuse pour continuer de dépendre des armes nucléaires ou pour négliger notre responsabilité partagée de rechercher une société internationale plus pacifique. La simple existence d'armes nucléaires ne garantira jamais un monde pacifique ni ne renforcera la sécurité internationale.

Dans les années 70, les puissances nucléaires considéraient la région du Pacifique, avec ses îles isolées, comme l'endroit idéal pour tester leurs armes nucléaires, sans se soucier ou guère de la sécurité et du bien-être des habitants de la région. Les séquelles effroyables de ces essais et la méfiance qui en a résulté ont façonné la perspective de la région du Pacifique, qui appuie le désarmement nucléaire à tout prix et, à terme, un monde exempt d'armes nucléaires. Ces vues ont conduit à l'élaboration du Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud, également connu sous le nom de Traité de Rarotonga, qui est entré en vigueur en 1986, unissant les voix de la région Pacifique contre les armes nucléaires. Dans certaines parties de notre région, nous avons encore des restes explosifs de guerre qui doivent être retirés et nettoyés. Afin d'appeler l'attention sur cette question, les dirigeants du Forum des îles du Pacifique soulignent chaque année dans leur communiqué l'importance de prendre langue avec les puissances nucléaires pour faire face aux conséquences que continuent d'avoir les essais nucléaires, notamment dans les domaines des droits de l'homme, de la contamination environnementale et de la santé. L'existence de notre zone exempte d'armes nucléaires a joué un rôle dissuasif dans la protection de notre région contre les armes nucléaires, ainsi que dans la protection de l'océan, principale ressource de la région du Pacifique, contre la contamination radioactive causée par le déversement de déchets nucléaires en mer.

Nous sommes déterminés à coopérer et à coordonner nos efforts avec les autres zones exemptes d'armes nucléaires, les États, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales compétentes pour prendre des mesures concrètes susceptibles de nous rapprocher de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il y a deux semaines, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires et un an après avoir signé le Traité historique sur l'interdiction des armes nucléaires, le Samoa l'a ratifié, réaffirmant ainsi sa position sur le désarmement nucléaire. Nous sommes fermement convaincus que la possession d'armes nucléaires et l'ajout de pays à la liste des puissances nucléaires ne font que rendre le monde moins sûr et moins pacifique. C'est pourquoi nous devons débarrasser complètement notre monde de toutes les armes nucléaires. Il reste beaucoup à faire pour permettre l'entrée en vigueur du Traité, et nous encourageons tous les États qui ne l'ont pas encore ratifié à le faire.

Le Samoa tient à saluer le rôle que la Commission a joué au fil des ans dans la surveillance et l'établissement des normes du droit international humanitaire qui aident à protéger tous les citoyens dans les zones de conflit. Elle donne également aux États Membres l'occasion de poser un acte de foi en pariant sur le droit international pour garantir un monde pacifique. Le Samoa, pays vulnérable sans forces armées, continue d'avoir une grande confiance dans l'état de droit et dans la protection vitale qu'il offre à tous les États. L'adoption en 2014 par l'Assemblée générale du Traité sur le commerce des armes a démontré la capacité de la communauté de l'ONU à répondre de manière positive et globale aux maux associés au commerce illicite des armes dans toutes ses manifestations, dont les enjeux sont considérables. Le Traité a le potentiel d'induire un véritablement changement en amenuisant les effets meurtriers du commerce mondial illicite des armes classiques et en protégeant les civils innocents. Les transferts illicites et non réglementés d'armes et de munitions nuisent à la paix internationale et régionale, déstabilisent les pays et les économies, aggravent la pauvreté et exacerbent et prolongent les conflits armés. En tant qu'État partie au Traité sur le commerce des armes, le Samoa est déterminé à jouer son rôle en s'acquittant des obligations qui en découlent.

Au niveau national, en 2017, le Samoa a mis à jour sa loi sur les armes classiques, comblant les lacunes dans sa législation et traduisant le Traité sur le commerce des armes dans le contexte local afin qu'il puisse être mis en œuvre. Nous continuons de penser que la prolifération et le transfert non réglementé, licite ou illicite, d'armes légères et de petit calibre sont des motifs de grave préoccupation pour de petits États comme le Samoa et d'autres pays de la région du Pacifique. En ce mois d'octobre et en novembre, le Samoa procède à sa troisième amnistie sur les armes à feu de ces trois dernières années afin de permettre à la population de remettre des armes sans s'exposer à des poursuites, l'objection étant de réduire la possession d'armes illicites et de prévenir les accidents. Dans le cadre du Fonds d'affectation volontaire pour la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes, le Samoa en est au premier cycle de son projet, qui est axé sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une base de données nationale sur les armes classiques dans le pays.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer la ferme conviction du Samoa que la seule garantie dont dispose l'humanité contre l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires est la non-possession et l'élimination

totale de toutes ces armes. La foi en l'état de droit, associée à des mesures réalistes de régulation des flux d'armes, peut conduire à un monde plus stable et plus pacifique et créer une plate-forme pour la réalisation des objectifs du développement durable.

M^{me} Mills (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Veuillez, Monsieur le Président, accepter les félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session. Vous et votre bureau pouvez compter sur le plein appui de la Jamaïque. Nos sincères remerciements vont au Représentant permanent de la République d'Iraq et aux membres de son bureau, qui ont dirigé avec succès les délibérations de la Commission à sa soixante-douzième session.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la représentante de Trinité-et-Tobago au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) (voir A/C.5/73/PV.2).

Alors que nous entamons nos travaux à la soixante-treizième session, nous sommes confrontés à plusieurs défis qui soulignent l'urgence de prendre des mesures fermes et décisives pour promouvoir la paix et la sécurité internationales. Nous continuons d'être aux prises avec des conflits de longue durée pour lesquels des solutions concrètes continuent de nous échapper. En outre, de nouvelles sources d'agitation et de conflit sont alimentées par le mécontentement social, économique et politique. En dépit de ces problèmes, notre objectif et notre mission doivent être de continuer à travailler ensemble en tant que famille de nations. Nous pensons que le multilatéralisme doit être ferme, et notre attachement à l'ordre international basé sur des règles doit être inébranlable.

Dans ce contexte, la Jamaïque félicite le Secrétaire général des efforts qu'il déploie pour promouvoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales, notamment le lancement en mai 2018 de son programme de désarmement. Il est temps que nous mettions l'accent non seulement sur le désarmement pour l'humanité, le désarmement qui sauve des vies et le désarmement pour les générations futures, mais également sur la prévention des conflits, qui est un élément important de l'approche du Secrétaire général depuis sa prise de fonctions. Pour accomplir des progrès réels, il faut cependant satisfaire plusieurs exigences.

Premièrement, le mécanisme de désarmement doit fonctionner plus efficacement. Nous nous rappelons

avec fierté des progrès enregistrés l'année dernière par la Commission du désarmement et en ce qui concerne le programme de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, ainsi que de la décision prise par la Conférence du désarmement en février de poursuivre son travail de fond. Si ces avancées sont importantes, elles ne doivent pas nous pousser à la complaisance. Le mécanisme de désarmement ne doit pas devenir victime des divisions qui le gangrèment et qui sont à l'origine d'un blocage qui n'a que trop duré.

Deuxièmement, l'ONU doit continuer de jouer un rôle charnière dans l'appui à la paix et à la sécurité à tous les niveaux. À cette fin, nous tenons à saluer publiquement l'appui que fournissent les centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement. La Jamaïque bénéficie pleinement de l'aide pratique et technique du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, avec lequel elle collabore étroitement pour combattre les problèmes de sécurité particulier auxquels elle est confrontée du fait de la prolifération illicite des armes de petit calibre. Nous continuerons donc de collaborer avec le Centre et de faire entendre notre voix durant les réunions des États parties au Traité sur le commerce des armes.

Nous sommes déterminés à endiguer le flux de ces armes, qui continuent d'avoir de graves effets sur le tissu socioéconomique des sociétés dans notre région et dans le monde entier. Nous nous réjouissons donc que la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites ait été convoquée en juin sous la direction compétente de l'Ambassadeur Brunet, de la France. Nous nous félicitons également que la question des munitions ait été abordée dans la Déclaration de la Conférence (A/CONF.192/2018/RC/3, annexe). Nous estimons avoir créé une base qui permettra de faire fond sur cette importante réalisation. Il sera tout aussi important de prévenir la militarisation de l'espace et l'utilisation croissante des nouvelles technologies comme moyens de mener des conflits et des guerres. Nous encourageons également à mettre davantage l'accent sur le lien entre le désarmement et le

développement, en reconnaissant que ces deux éléments sont complémentaires.

Ma troisième observation est que nos efforts seront futiles si nous ne prêtons pas attention à l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération. Il est essentiel d'accorder à cet aspect de nos travaux la place qu'il mérite afin que nous puissions tous contribuer à réduire, maîtriser et éliminer toutes sortes d'armes. Je souhaite prendre un moment pour saluer le travail qu'accomplit l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), qui célèbre son trente-cinquième anniversaire, et féliciter le Directeur et le reste de son équipe de leur engagement inlassable au fil des ans. L'UNIDIR a réuni des États, des organisations internationales et des représentants de la société civile, du secteur privé et du monde universitaire afin de rechercher des solutions viables pour contrer les menaces à la paix et à la sécurité internationales. Nous apprécions également la formation importante dont bénéficient les jeunes professionnels originaires du monde entier qui participent chaque année au Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement. La Jamaïque est fière qu'un de ses citoyens participe au Programme cette année, et peut se vanter d'avoir plusieurs diplômés. Nos diplomates novices et ceux en milieu de carrière mettent les connaissances acquises en matière de désarmement à contribution lorsqu'ils sont chargés de couvrir les travaux de la Commission. Nous remercions les parrains qui continuent d'appuyer le Programme, et nous recommandons la poursuite de la coopération à cet égard.

Un autre élément important de nos délibérations est le rôle que peuvent jouer les femmes dans les processus de désarmement. Les femmes contribuent à créer les conditions nécessaires pour instaurer la paix au sein de nos sociétés. Elles jouent un rôle crucial dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ce rôle ne doit pas être diminué ou considéré comme une évidence. La Jamaïque continuera donc d'appuyer les initiatives visant à optimiser ce potentiel, notamment en appuyant la résolution biennale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements présentée à la Première Commission par la Trinité-et-Tobago, pays frère membre de la CARICOM; cette résolution est un important corollaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, sur les femmes et la paix et la sécurité, et doit recevoir l'appui de tous les États Membres.

Une année s'est écoulée depuis l'adoption historique du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. La Jamaïque a eu le plaisir de signer le Traité en décembre 2017, et, à l'instar d'autres pays, elle poursuivra ses efforts afin de le ratifier au plus vite pour contribuer à son entrée en vigueur. Nous espérons que l'ensemble de la communauté internationale se ralliera à l'appui du Traité dans un avenir proche. Nous nous associons également à l'appel en faveur de l'entrée en vigueur urgente du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui pourrait constituer le fondement de l'interdiction de toutes les explosions nucléaires.

Je manquerais à mon devoir si je terminais mon propos sans exprimer les sincères remerciements de ma délégation à nos partenaires de la société civile. Ils sont une source importante de force et d'appui dans nos efforts collectifs visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales. Nous espérons non seulement poursuivre ce partenariat, mais également l'approfondir dans les années à venir.

M. Gabriëlse (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à ce poste important.

Je m'associe à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne (UE) (voir A/C.1/73/PV.2), et je souhaite faire les observations suivantes à titre national.

Nous constatons que les tendances mondiales actuelles s'accompagnent de risques importants pour notre sécurité. Nous sommes témoins de l'émergence d'un monde multipolaire dans lequel l'équilibre international des pouvoirs est en train de changer, compliquant ainsi l'action multilatérale. Les évolutions techniques et numériques s'accroissent et modifient rapidement le contexte sécuritaire, ce qui a des répercussions sur la sécurité intérieure des pays. Les Pays-Bas estiment donc qu'il est essentiel de rétablir et de renforcer les fondements de notre sécurité – l'ordre international basé sur des règles et un système multilatéral efficace – pour garantir un monde sûr et prospère. C'est une tâche que nous devons entreprendre en commun, en coopération et en partenariat avec d'autres États et avec de multiples acteurs, y compris la société civile.

Je vais maintenant me pencher sur l'architecture multilatérale de désarmement et de non-prolifération, dont le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la pierre angulaire. Il reflète notre volonté commune de débarrasser le monde des armes nucléaires,

un objectif qui peut être atteint en suivant une approche progressive en matière de désarmement. Les Pays-Bas continuent donc de promouvoir le lancement immédiat de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles servant à fabriquer des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, ainsi que les travaux de vérification du désarmement et l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous promovons les efforts visant à réduire les risques nucléaires et les mesures de transparence et de confiance. Dans le même temps, nous devons renforcer le dialogue concernant l'état actuel de la sécurité et les mesures à prendre pour l'améliorer. Les Pays-Bas estiment devoir poursuivre leurs efforts pour adopter, améliorer et faire respecter des accords internationaux et des cadres politiques et juridiques régissant la possession, l'utilisation et la prolifération des armes de destruction massive (ADM). Je vais maintenant aborder dans le détail certaines réalités contemporaines.

Le Plan d'action global commun est une réalisation multilatérale importante. Les Pays-Bas le considèrent comme essentiel à la sécurité internationale et comme servant de ce fait les intérêts de tous. À cet égard, nous regrettons sincèrement le retrait des États-Unis. La mise en œuvre du Plan d'action doit se poursuivre. Nous accueillons donc avec satisfaction le douzième rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui confirme, sur la base de vérifications robustes et d'un suivi minutieux, que l'Iran continue de respecter toutes ses obligations nucléaires. Les Pays-Bas et l'Union européenne honoreront leurs engagements tant que l'Iran continuera de le faire. En attendant, nous appelons l'Iran à honorer les dispositions relatives aux missiles balistiques de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, qui porte sur la non-prolifération des missiles et de leurs technologies, et à s'abstenir de tester des missiles balistiques pouvant transporter des armes nucléaires.

Le programme nucléaire et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée représente un défi pour notre architecture de désarmement et de non-prolifération. Les Pays-Bas saluent donc les efforts que déploient les États-Unis et la République de Corée pour débarrasser la péninsule coréenne des armes nucléaires. Les sanctions doivent rester en vigueur tant que la République populaire démocratique de Corée ne se sera pas acquittée de ses obligations internationales et n'aura pas pris des mesures concrètes en vue d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible et pour renoncer à ses

programmes de missiles balistiques et autres armes de destruction massive.

Nous sommes vivement préoccupés par l'utilisation répétée d'armes chimiques en Syrie ainsi que par les incidents survenus en Malaisie et au Royaume-Uni, où des assassinats ont été commis à l'aide de substances chimiques. L'emploi de ces armes inhumaines non seulement constitue une violation des normes universelles et du droit international, mais témoigne également d'un mépris total de valeurs humaines. Les Pays-Bas se félicitent qu'une majorité écrasante de pays ait voté en faveur de la décision donnant mandat au secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques d'identifier les auteurs de l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Il s'agit d'un signe important que l'impunité n'est pas une option, après l'incapacité du Conseil de sécurité de se mettre d'accord sur la prorogation du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies.

En ce qui concerne les armes classiques, il importe au plus haut point de prévenir la reprise des conflits. Par conséquent, il faut faire de la sécurité humaine le point de départ lorsqu'il s'agit de faire face aux conséquences d'un conflit. Cela signifie qu'il faut créer un environnement sûr pour que les membres de la population puissent regagner leurs foyers. En ce sens, la sécurité est une condition préalable au développement.

Dans cette optique, les Pays-Bas restent pleinement engagés en faveur de la réalisation de l'objectif d'un monde exempt de mines d'ici à 2025. Des progrès importants ont été accomplis, mais il reste des défis à relever, notamment le fait que des mines, souvent improvisées, sont de plus en plus utilisées dans les zones urbaines. Les Pays-Bas soulignent l'importance de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et de la coordination et de la coopération entre les États parties.

Nous appuyons également les efforts déployés dans le cadre de la Convention sur les armes à sous-munitions. Des progrès importants ont été réalisés dans ce domaine. Cependant, nous n'avons pas encore atteint notre objectif ultime. Les armes à sous-munitions continuent de faire des victimes chaque jour. Les Pays-Bas condamnent tout emploi d'armes à sous-munitions, par qui que ce soit. En outre, nous devons donner un caractère véritablement mondial à la Convention si nous voulons débarrasser le monde d'armes à sous-munitions d'ici à 2030.

S'agissant du commerce des armes, le commerce illicite des armes légères et de petit calibre est un problème qui prend de l'ampleur à l'échelle mondiale. Ces armes sont utilisées dans le contexte d'attentats terroristes à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe et exacerbent les conflits armés en Afrique et au Moyen-Orient. Par conséquent, la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre contribue considérablement à l'édification de sociétés plus sûres, ce qui est une condition préalable au développement durable, notamment l'objectif 16 de développement durable. Les Pays-Bas sont déterminés à poursuivre leurs efforts en coopération avec d'autres acteurs en vue de renforcer l'intégration du désarmement et du développement. Le Traité sur le commerce des armes joue un rôle important pour mettre en place les normes internationales d'interdiction des transferts irresponsables d'armes et de lutte contre le commerce illicite d'armes. La transparence est un élément clef à cet égard. Nous encourageons vivement les États parties à s'acquitter de leurs obligations en matière de rapports. Nos objectifs demeurent la mise en œuvre concrète et l'universalisation du Traité.

Les technologies de pointe sont de plus en plus avancées, moins chères et plus disponibles. Elles offrent de nouvelles possibilités à la société mais, entre de mauvaises mains, peuvent créer rapidement des risques pour la sécurité. L'instabilité croissante du cyberspace, conséquence directe de la déstabilisation des opérations cybernétiques, constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. Le Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies est parvenu à un consensus dans ses rapports de 2010, 2013 et 2015 sur des questions fondamentales. Nous pensons qu'il est grand temps d'abandonner la pratique de réunions d'experts et de revenir à un processus de prise de décisions fondé sur le consensus. Il est essentiel que le Groupe se concentre à la fois sur la mise en œuvre et sur le renforcement du cadre normatif qui a été élaboré par le processus du Groupe d'experts gouvernementaux. Sinon, nous risquons d'affaiblir l'ordre juridique international régissant le cyberspace, qui est pourtant indispensable, comme les événements récents l'ont illustré à nouveau. Nous devons tenir compte des recommandations formulées par le Groupe d'experts gouvernementaux lors de ses précédentes sessions fructueuses et promouvoir leur mise en œuvre.

Les Pays-Bas se félicitent des progrès accomplis lors des réunions tenues en 2018 par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létales autonomes, notamment l'adoption de 10 principes directeurs.

Dans le cadre de la promotion d'un ordre international fondé sur des règles, les Pays-Bas appuient les efforts visant à renforcer l'efficacité et la légitimité des organisations multilatérales et des institutions internationales.

Le texte intégral de ma déclaration sera publié sur le portail PaperSmart.

Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec vous, Monsieur le Président, à la présente session de la Première Commission.

M. Yaakob (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session. Je tiens également à féliciter les autres membres du Bureau et à remercier le Secrétariat pour son appui et sa coopération sans faille.

La Malaisie s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de la République d'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant des Philippines au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (voir A/C.1.73/PV.2).

Dans le contexte d'un paysage géopolitique en évolution et de menaces à multiples facettes qui pèsent sur la sécurité, émanant d'États et d'acteurs non étatiques, nous commençons ces délibérations importantes pour déterminer la voie à suivre pour parvenir à un désarmement général et complet. Il convient de préciser que le désarmement nucléaire figure à l'ordre du jour de la communauté mondiale depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. Cet objectif figure dans la toute première résolution adoptée par l'Assemblée générale en 1946 - la résolution 1(I) -, et pourtant, nous n'avons fait que très peu de progrès.

À cet égard, la Malaisie réaffirme sans équivoque que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire du programme de désarmement nucléaire. La Malaisie continue d'appeler à un désarmement nucléaire total et complet, car tant que les armes nucléaires existent, elles font peser des menaces inimaginables sur l'humanité.

La Malaisie, qui assure la présidence de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, travaillera en étroite collaboration avec tous les États parties au TNP et

les parties prenantes concernées pour jeter les bases qui permettront à la Conférence d'examen de 2020 d'aboutir à des progrès tangibles.

Comme le Secrétaire général l'a souligné dans son programme de désarmement énoncé dans *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*, les progrès mondiaux en vue de l'élimination des armes nucléaires ont été fortement compromis par l'incapacité des organisations multilatérales à surmonter les profondes divisions entre les principaux acteurs. Face à cette impasse de longue date en matière de désarmement nucléaire, 122 États Membres ont pris une décision en votant pour l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Cela reflète l'engagement politique d'un grand nombre d'États Membres qui estiment que les armes nucléaires sont absolument inacceptables et doivent être éliminées. Toutefois, l'efficacité de ce Traité et la réalisation de ses objectifs dépendent du respect de ses dispositions par toutes les parties concernées.

Compte tenu des incertitudes qui pèsent sur le monde d'aujourd'hui, la Conférence du désarmement doit être à la hauteur de son rôle en tant que principale enceinte mondiale des négociations multilatérales sur le désarmement. Étant donné l'urgence de la situation, des mesures s'imposent sans plus tarder pour revitaliser la Conférence, notamment grâce à l'exécution effective d'un programme de travail adopté de commun accord. À cet égard, la Malaisie se félicite de la création de cinq organes subsidiaires par la Conférence en février 2018.

Conformément à la résolution 72/49 de l'Assemblée générale, adoptée en décembre 2017, la Malaisie appuie les efforts visant à convoquer la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, ainsi qu'une conférence de haut niveau sur le désarmement nucléaire, dès que possible. Ces réunions sont indispensables pour maintenir l'attention de la communauté internationale, aux plus hauts échelons de l'administration, aux questions liées au désarmement.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires est essentielle à la réalisation des objectifs de désarmement nucléaire. Les États dotés d'armes nucléaires doivent impérativement offrir des garanties inconditionnelles à tous les États situés dans ces zones contre l'emploi ou la menace de ces armes. En tant qu'État partie au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, la Malaisie continuera d'appuyer les efforts déployés par l'ASEAN pour exhorter les États dotés d'armes nucléaires à adhérer dès que possible au Protocole au Traité, pour témoigner de leur appui au

désarmement et à la non-prolifération nucléaires. La Malaisie espère qu'une zone exempte d'armes nucléaires sera créée au Moyen-Orient et exhorte toutes les parties concernées à prendre des mesures concertées pour atteindre cet objectif.

De plus, conformément à sa pratique de longue date, la Malaisie continuera de présenter à la Première Commission un projet de résolution intitulé « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires ». Nous comptons sur l'appui de tous les États Membres et accueillons volontiers ceux qui souhaitent se porter coauteurs de ce projet de résolution.

Par ailleurs, il convient de souligner que l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est également une question pressante. La Malaisie appelle donc tous les États, en particulier ceux visés à l'annexe 2, à signer et à ratifier le Traité.

La Malaisie estime que l'apaisement des tensions dans la péninsule coréenne est encourageant. Nous nous félicitons également de la tenue, cette année, de trois sommets intercoréens, dont le plus récent s'est déroulé à Pyongyang du 18 au 20 septembre dernier. À ce stade crucial, nous invitons toutes les parties à œuvrer ensemble et à coopérer en vue de la réconciliation, afin d'ouvrir la voie à la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne. À cette fin, nous continuons de penser que toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la République populaire démocratique de Corée doivent être pleinement appliquées.

S'agissant de l'utilisation de l'agent neurotoxique VX à l'aéroport international de Kuala Lumpur en février 2017, la Haute Cour de Malaisie a déclaré, le 16 août 2018, que les deux accusées devaient présenter leur défense. Cela fait suite à l'établissement par le Ministère public de charges suffisantes contre les accusées, sur la base des éléments de preuve présentés devant la Haute Cour. Les accusées seront appelées à la barre pour se défendre dès la reprise du procès, le 1^{er} novembre prochain, devant la Haute Cour de Malaisie. Le procès devrait s'achever au premier trimestre de 2019.

Depuis l'attaque, la Malaisie a régulièrement fourni des informations actualisées sur la question aux réunions du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques car nous nous efforçons de rester transparents, coopératifs et déterminés à partager tous les faits nouveaux en la matière.

La Malaisie est actuellement en passe d'adopter un projet de loi sur les armes biologiques, conformément à l'article IV de la Convention sur les armes biologiques, et procède à des consultations internes sur la ratification du Traité sur le commerce des armes. Consciente de la menace imminente que représentent la fabrication, le transfert et la circulation illicites des armes légères et de petit calibre, la Malaisie appelle à l'application intégrale et effective du Programme d'action sur les armes légères et de l'Instrument international de traçage en renforçant la coopération et l'assistance internationales.

La Malaisie espère des débats constructifs sur ces questions, qui soulèvent de vives inquiétudes au sein de la communauté internationale. En dépit des défis considérables auxquels nous sommes confrontés, il nous faut renforcer notre détermination à faire avancer la cause du désarmement, de la non-prolifération et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire pour préserver la paix et la sécurité internationales.

M. Diarra (Mali) : Au nom de la délégation malienne, je vous adresse, Monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la tête de la Première Commission. J'étends ces félicitations à l'ensemble des membres du Bureau. Soyez assuré du plein soutien de ma délégation dans l'exercice de votre charge pour l'atteinte des objectifs assignés à la Commission. Je salue également le travail remarquable réalisé par votre prédécesseur.

Ma délégation souscrit aux déclarations faites par le représentant du Maroc et la représentante de l'Indonésie, respectivement au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.2).

L'Organisation des Nations Unies, en consacrant la préservation et la promotion de la paix, affiche sans ambages son rejet de la guerre ainsi que ses outils que sont les armes. Pour autant, les foyers de tension persistent et se déplacent souvent, donnant l'illusion d'une accalmie dans certains endroits de notre planète.

Qu'il s'agisse des armes de destruction massive, chimiques, lourdes, des armes légères ou de petit calibre, elles concourent toutes à infliger d'indicibles souffrances à l'humanité, particulièrement aux populations les plus vulnérables que sont les femmes et les enfants. C'est donc à juste titre que ma délégation salue la mise en œuvre de divers mécanismes, lancée sous l'égide des Nations Unies pour favoriser le désarmement et consolider la paix et la sécurité internationales. Dans ce sens,

nous réaffirmons le rôle crucial de la Conférence du désarmement dans la réalisation du régime de désarmement international.

À cet égard, la délégation maliennessealue la tenue des différentes rencontres internationales relatives à la question du désarmement, au nombre desquelles la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, dont le rapport final entre autres reconnaît la prise en compte des munitions dans le Programme d'action (A/CONF.192/2018/RC/3, annexe). Autre rencontre : la quatrième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes. Pour ce qui est de ce traité, le Mali plaide particulièrement pour la promotion de la coopération, la transparence et l'action responsable des États dans tous ses aspects. Ma délégation salue également l'initiative du Secrétaire général pour le désarmement, intitulée *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*.

La délégation malienne est d'avis que le désarmement relève prioritairement de la responsabilité individuelle des États. Au demeurant, il devrait être facilité dans le cadre d'une dynamique multilatérale, qui offre des gages de transparence et de confiance, ainsi que les avantages d'une démarche concertée et cohérente.

Dans cet esprit, le Mali encourage et promeut les approches régionales et sous-régionales. Il me plaît de rappeler à ce titre l'attachement de mon pays au Traité de Pelindaba, qui fait de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires; à la Déclaration de Bamako relative à la position commune africaine sur la prolifération, la circulation et le trafic des armes légères et de petit calibre; à la Convention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes. Je salue également l'assistance apportée aux États concernés par le Centre régional des Nations Unies pour le désarmement en Afrique.

Pour sa part, le Mali a pris plusieurs initiatives et mesures en guise de contribution au désarmement. Sur le plan institutionnel, le Mali s'est doté d'un secrétariat permanent de lutte contre la prolifération des armes légères, qui est notamment chargé de coordonner les actions des différents services de l'État engagés dans la lutte contre la prolifération des armes légères.

Sur le plan normatif, mon pays est partie à plusieurs instruments internationaux, au titre desquels il soumet régulièrement des rapports de mise en œuvre. Il a également adopté une législation sur le régime des armes et des munitions. De même, mon pays soutient le vote et se porte coauteur de plusieurs résolutions promouvant le désarmement international.

Comme à l'accoutumée, le Mali présentera cette année encore, au nom des États membres de la CEDEAO, le projet de résolution intitulé « Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre » (A/C.1/73/L.32). Nous espérons que la tradition du consensus sera respectée cette année encore.

Des avancées concrètes dans la mise en œuvre du régime de désarmement, particulièrement en ce qui concerne les acteurs non étatiques et les acteurs non autorisés, sont indispensables à l'atteinte de notre objectif commun de la paix et de la sécurité internationales.

Je parlais tantôt des outils de la guerre que sont les armes. Celles-ci sont en effet des instruments dont se servent ces groupes terroristes et affiliés pour entraver nos efforts communs en faveur du bien-être de nos populations respectives. Comme la Commission le sait, le Sahel reste confronté depuis plusieurs années au terrorisme, à la criminalité internationale organisée et aux trafics en tout genre, notamment celui des armes. Le Mali demeure convaincu qu'une réponse internationale appropriée au trafic et à la circulation illicite des armes dans les pays de la région, en appui aux efforts des pays de cette même région, contribuera indéniablement à la résolution durable de la situation que l'on sait.

Pour terminer, nous exprimons à nouveau le souhait que nos travaux, qui ont débuté la semaine dernière, puissent se poursuivre dans un esprit de franche coopération en vue de l'atteinte des objectifs que nous nous sommes fixés.

M. Gourou (République centrafricaine) : Tout d'abord, à la suite des nombreuses délégations qui m'ont précédé, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission, tout en souhaitant à votre bureau plein succès dans l'accomplissement de cette mission.

La République centrafricaine s'associe aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés par la représentante de l'Indonésie et au nom du Groupe des États d'Afrique par le représentant du Royaume du Maroc (voir A/C.1/71/PV.2).

En notre qualité nationale, mon pays estime que la question du désarmement et de la sécurité internationale revêt une importance capitale, et la Commission se doit de se pencher davantage sur les menaces que représentent les armes nucléaires et l'utilisation des armes biologiques et chimiques à l'encontre des populations civiles. La République centrafricaine considère que le risque d'utilisation de ces armes contre une population inoffensive est à prendre au sérieux.

La République centrafricaine milite pour l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires. À cet effet, mon pays salue l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires par 122 États en 2017 comme contribution importante à la réalisation et au maintien d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous nous félicitons également des progrès importants réalisés à ce jour en vue de son entrée en vigueur.

La volonté clairement affichée par la majorité des États Membres de l'ONU d'arriver à un monde débarrassé des armes nucléaires est à encourager. C'est pour cette raison que mon pays a signé ledit traité, lorsqu'il a été ouvert à la signature. À ce sujet, je voudrais informer les États Membres que la procédure interne de ratification dudit traité est en cours. Ma délégation attend avec intérêt l'entrée en vigueur rapide du Traité, ainsi que la convocation de la première réunion des États parties. Mon pays voudrait réitérer son appel à tous les États détenteurs d'armes nucléaires pour qu'ils s'accordent sur le principe de la non-utilisation de ces armes aux conséquences néfastes.

Au sujet de la promotion du désarmement et des programmes de limitation des armements, mon pays s'inquiète toujours de ce que la fragilité de la situation sécuritaire en Afrique centrale, due à la menace que représente Boko Haram, et de nombreux autres foyers de tension favorisent la circulation des armes légères et de toutes sortes de munitions avec des répercussions néfastes sur mon pays, qui sort difficilement d'une des plus longues crises de son histoire. C'est dire que sur la question du désarmement, la conjugaison des efforts et des moyens est la solution efficace pour mettre fin à la prolifération de ces armes.

À cet effet, mon pays se félicite des progrès déjà enregistrés dans la mise en œuvre de la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage, dite Convention de Kinshasa,

adoptée le 30 avril 2010 à Kinshasa et entrée en vigueur le 8 mars 2017. Même si quelques pays ne l'ont pas encore ratifié, cinq pays disposent désormais d'une commission nationale de lutte contre la circulation des armes légères et de petit calibre dans le cadre du Protocole de Nairobi.

La Commission nationale centrafricaine de lutte contre les armes légères et de petit calibre, créée par décret n° 17.069 du 14 février 2017, a organisé en collaboration avec Small Arms Survey, appuyé par le Service de la lutte antimines de l'ONU, du 10 au 13 juillet 2018, un atelier d'élaboration de la stratégie nationale sur les armes légères et de petit calibre. Mon pays se félicite également de la tenue de la première Conférence des États parties de la Convention de Kinshasa à Yaoundé du 11 au 13 juin 2018, suite à l'entrée en vigueur de ladite convention, respectant ainsi le calendrier prévu.

En ce qui concerne le Traité sur le commerce des armes que mon pays a déjà ratifié, les États qui ne l'ont pas encore fait sont encouragés à y adhérer. Par ailleurs, la République centrafricaine se félicite des activités du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique en matière de désarmement, de contrôle des armements et de non-prolifération qui concernent l'Afrique centrale, et l'encourage à accompagner la mise en œuvre de la Convention de Kinshasa, déjà entrée en vigueur.

En outre, mon pays pense qu'il est important d'intégrer le phénomène de la transhumance, qui se conjugue avec les conflits armés en Afrique centrale et exacerbe les tensions récurrentes entre les agriculteurs et les éleveurs, au cœur des négociations dans cette partie de l'Afrique, afin de prendre en compte la dimension régionale de ce problème, véritable facteur de la circulation des armes à feu.

Au plan national, les efforts menés par le Gouvernement et appuyés par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine se poursuivent pour le désarmement des groupes armés afin de créer des conditions de sécurité et de paix pour les citoyens. Depuis la mise en place de la stratégie nationale de désarmement, démobilisation, réinsertion et réintégration (DDRR), le 10 mars 2017, le Président de la République, chef de l'État, a lancé le 30 août 2017, un projet pilote de DDRR qui a été mis en œuvre à Bangui et dans huit sous-préfectures du pays. Douze des 14 groupes armés y ont participé et 439 ex-combattants ont été désarmés. Le programme de réintégration socioéconomique

et communautaire de 206 d'entre eux a commencé en début d'année, alors que 233 ex-combattants désarmés ont terminé leur formation et ont été intégrés dans les Forces armées centrafricaines.

Dans ce contexte, les programmes de réduction de la violence communautaire, qui incluent une composante de désarmement avec la collecte des armes, sont très importants. Depuis 2016, un total de 7 681 ex-combattants qui ne sont pas éligibles au programme de DDRR ont bénéficié de programmes de réduction de la violence dans sept localités du pays. Ces programmes mis en œuvre dans les zones ayant une activité accrue des groupes armés ou milices d'autodéfense ont pour but de lutter contre le recrutement par les groupes armés et de permettre à ces ex-combattants de réintégrer la vie civile en fournissant des opportunités économiques aux jeunes.

Enfin, concernant la réforme du secteur de la sécurité, des avancées importantes ont été enregistrées depuis 2016 avec l'adoption de la politique nationale de sécurité, l'approbation de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et la mise en place d'un système de contrôle démocratique du secteur de la sécurité. La réforme du secteur de la sécurité a également permis un départ à la retraite de 829 militaires. Quant aux forces de sécurité intérieures, la reconstitution et vérification des dossiers selon les nouvelles normes de la réforme du secteur de la sécurité a permis la vérification de 3 246 éléments, dont 2 065 gendarmes et 1 181 policiers. Le recrutement de 500 nouveaux policiers dans des conditions de parfaite transparence et d'équité constitue une étape majeure dans la refondation de nos forces de défense et de sécurité.

Mon pays compte sur le soutien constant de la communauté internationale pour asseoir la paix en Centrafrique et par-delà, dans la sous région. Je souhaite plein succès à nos travaux.

M. Kemayah (Libéria) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau de votre élection et vous assurer du plein appui de la délégation libérienne afin que nos délibérations de fond soient couronnées de succès. J'ai l'honneur de m'adresser à la Commission pour la première fois depuis mon entrée en fonctions en tant que Représentant permanent de la République du Libéria auprès de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la gratitude de ma délégation à l'Organisation des Nations Unies pour ses contributions incommensurables au relèvement et au développement du Libéria. Comme les membres le savent peut-être, le Libéria a récemment franchi un nouveau cap en effectuant un passage pacifique du pouvoir d'un gouvernement démocratiquement élu à un autre pour la première fois en 73 ans. Nous sommes éternellement reconnaissants à l'ONU, et nous devons beaucoup aux nombreux États Membres dont les efforts inlassables ont contribué à garantir la paix qui règne actuellement au Libéria. Nous remercions sincèrement les vaillants hommes et femmes qui ont consenti le sacrifice ultime dans ce parcours.

Dans l'allocution qu'il a prononcée récemment dans le cadre du débat général de l'Assemblée générale, M. George Manneh Weah, Président de la République du Libéria, a affirmé :

« [U]ne nation qui a connu la guerre civile ne doit jamais prendre la paix pour acquise ni oublier l'ombre qu'un conflit qui a duré des années jette encore sur la vie des populations » (*A/73/PV.8, p.40*).

Il est évident que nous demeurons vivement préoccupés par les menaces croissantes à la paix et à la sécurité mondiales, en particulier compte tenu de la nouvelle vague de terrorisme mondial. C'est la raison pour laquelle nous soulignons qu'il est essentiel de renforcer les approches multilatérales, qui ont montré qu'elles étaient le meilleur moyen d'aborder les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales, et ce sans perdre de vue le rôle important que peuvent jouer les efforts unilatéraux et bilatéraux à cette fin.

En tant qu'adhérent et participant aux initiatives mondiales visant à promouvoir la paix et la sécurité, la République du Libéria réaffirme son appui en tant qu'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, au Traité de Pelindaba, qui porte création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, et aux autres instruments visant à combattre et éliminer l'utilisation d'armes nucléaires. Nous n'aurons un monde sûr débarrassé des armes nucléaires que si tous les États Membres déploient des efforts collectifs. Ce n'est pas ce que nous disons qui aura de l'importance pour nous ou pour nos enfants, ce sont les mesures mises en œuvre pour assurer la sécurité de notre village planétaire qui feront le bonheur de nos enfants et offriront de l'espoir aux générations futures. Nous devons agir ensemble, et maintenant.

Nous saluons l'organisation de la quatrième réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale en vue de célébrer et de promouvoir la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Cette réunion nous a rappelé la grave menace que l'existence des armes nucléaires pose pour l'humanité et a encouragé chacun d'entre nous à défendre l'engagement humanitaire contre l'utilisation des armes nucléaires et à faire en sorte d'interdire leur utilisation. C'est une raison de plus pour laquelle, à l'instar du Groupe des États d'Afrique, nous préconisons de mettre l'accent sur les aspects humanitaires dans le cadre de toutes les délibérations relatives aux armes nucléaires à la présente session.

En ce qui concerne les armes classiques, la République du Libéria, comme nombre d'autres pays d'Afrique, reste profondément préoccupée par le commerce, le transfert, la fabrication, la possession et la circulation illicites d'armes légères et de petit calibre. Le Libéria n'est pas un producteur d'armes légères et de petit calibre, mais une victime de leur prolifération. La République du Libéria, qui a une connaissance directe des conséquences humanitaires et socioéconomiques dévastatrices du commerce, du transfert et de la circulation illicites des armes légères et de petit calibre, réitère son appui au Traité sur le commerce des armes. À titre national, nous attachons également une grande importance au rôle central du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international de traçage en tant qu'outils multilatéraux cruciaux pour lutter contre les flux illicites d'armes légères et de petit calibre et leurs effets multiples.

J'ai le plaisir d'informer la Commission que la République du Libéria a enregistré des avancées considérables au niveau national dans la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage. La Commission nationale sur les armes de petit calibre, qui supervise la mise en œuvre du Programme d'action, a considérablement renforcé le cadre juridique national – les lois, réglementations et procédures administratives nationales. Des préparatifs et des débats sont en cours sur des projets de loi présentés au Parlement national en vue d'être promulgués : un sur la transposition intégrale en droit interne du Traité sur le commerce des armes, et un autre dont l'objectif est d'élargir la portée du mandat de la Commission nationale sur les armes de petit calibre pour faciliter la transposition en droit interne du Traité sur le commerce des armes et de tous les autres protocoles et conventions.

La Commission peut être assurée que le Libéria est pleinement déterminé à promouvoir les instruments visant à réaliser un désarmement nucléaire complet et à appuyer les États qui œuvrent à la non-prolifération des armes de petit calibre, qui nous causent plus directement du tort en tant que pays. Néanmoins, alors que nous nous efforçons de transposer en droit interne le Traité sur le commerce des armes, il convient de souligner qu'un certain nombre de problèmes se posent, dont un est lié au financement. Nous apprécierions donc que la communauté internationale appuie les programmes de la Commission nationale sur les armes de petit calibre afin de consolider les progrès accomplis par le Gouvernement libérien dans la réalisation des objectifs du Traité sur le commerce des armes.

En s'appuyant sur un cadre juridique renforcé et avec l'aide du Gouvernement, sous la direction de M. George Manneh Weah, ainsi que de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, le Libéria a mené une étude sur la gestion des armes et des munitions, la première effectuée dans le pays depuis la fin de la guerre civile en 2003. Les recommandations issues de cette étude sont en train d'être examinées dans le but d'améliorer et de renforcer le système national de gestion des stocks d'armes.

Le Libéria a également marqué et recensé toutes les armes appartenant à l'État entre 2016 et 2018. En sus de ces mesures, le Gouvernement libérien, sous la direction avisée du Président George Manneh Weah, dans le cadre de sa politique nationale phare de développement, le programme pour la prospérité et le développement en faveur des pauvres, met l'accent sur le renforcement des capacités des membres de la Police nationale libérienne et des Forces armées du Libéria pour prévenir et combattre efficacement les menaces terroristes, le cas échéant. Concernant le pilier relatif à la pérennisation de la paix du programme pour la prospérité et le développement en faveur des pauvres, le Gouvernement libérien cherche également à améliorer la coordination et le partage d'informations aux niveaux régional et mondial afin de renforcer la paix et la sécurité régionales et mondiales.

Enfin, je vous exhorte tous à tout mettre en œuvre pour faire de ce village planétaire un endroit où il fait bon vivre, non seulement pour nous-mêmes mais aussi pour les générations futures. À cette fin, je voudrais citer des paroles attribuées à l'auteur indien Amit Ray :

« La Terre est une aire de jeux pour nos enfants et leurs enfants. Nous ne pouvons pas permettre

qu'elle devienne une aire de jeux pour les armes nucléaires des forces du mal. »

La délégation libérienne espère que la présente session sera couronnée de succès et tient à assurer l'ONU de l'engagement indéfectible du Président Weah, ainsi que du Gouvernement et du peuple libériens à continuer d'appuyer son action.

M. Ahmed (Soudan) (*parle en arabe*) : Comme c'est la première fois que je prends la parole devant la Première Commission, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Commission. Je voudrais également remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Bahr Aluloom, de la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux de la Commission au cours de la session précédente.

Le Soudan a été l'un des premiers États à adhérer à de nombreux instruments et conventions internationaux pertinents, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Mon pays a également joué un rôle de premier plan dans les efforts visant à proclamer l'Afrique zone exempte d'armes nucléaires sur la base du Traité de Pelindaba et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, auquel nous avons adhéré en 2004. Nous voudrions également signaler que Khartoum a accueilli la première Réunion régionale des autorités nationales des États africains parties à la Convention sur les armes chimiques, qui a formulé des recommandations très importantes, notamment celle visant à éliminer les armes chimiques en Afrique. Les participants à cette réunion ont également souligné que les activités des États à cet égard doivent viser exclusivement des fins pacifiques, sans préjudice du plein exercice par les États de leurs droits légitimes et inaliénables d'utiliser les technologies nucléaires et chimiques à des fins scientifiques, techniques et de développement.

Nous rappelons que compte tenu des changements survenus aux niveaux régional et international dans le monde d'aujourd'hui, notamment au Moyen-Orient, la promotion de la sécurité internationale passe impérativement par la revitalisation du multilatéralisme, notamment la convocation d'une conférence sur le Moyen-Orient. À cet égard, le Soudan appuie le projet de résolution parrainé par le Groupe des États arabes, qui demande au Secrétaire général de convoquer une conférence en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Nous appelons tous les États Membres à appuyer ce projet de résolution.

La question des armes légères et de petit calibre classiques figure parmi les principales priorités du Gouvernement soudanais. Comme d'autres pays, le Soudan subit les conséquences néfastes du phénomène du trafic et du commerce illicite des armes légères, qui a non seulement des dimensions économiques, mais qui est également exacerbé par des phénomènes naturels comme les changements climatiques, la sécheresse et la désertification, qui donnent lieu à une concurrence féroce pour les ressources. Dans ce contexte, certaines tribus et certains groupes de population estiment que la détention d'armes est un moyen de démonstration de force et de protection de leurs ressources, ce qui entrave considérablement les efforts de collecte et de contrôle de ces armes. Le Soudan, plus conscient que d'autres de la menace que représente ce phénomène et de la nécessité de l'éliminer, participe activement à toutes les instances régionales et internationales compétentes. Nous déployons également des efforts au niveau national par l'intermédiaire de notre Bureau national pour la sécurité des communautés et le contrôle des armes légères. Le Soudan a également déployé des efforts importants, qui ont été couronnés de succès, pour contrôler la prolifération illégale de ces armes et remédier à leurs effets grâce aux mesures suivantes.

Premièrement, nous avons lancé des initiatives aux niveaux national, régional et sous-régional pour régler, entre autres choses, les questions liées aux contrôles aux frontières entre pays voisins.

Deuxièmement, le Soudan s'est associé à l'initiative lancée par la République fédérale d'Allemagne, qui assure la présidence du Groupe des Sept, visant à contrôler la prolifération et l'utilisation à mauvais escient des armes légères et de petit calibre dans les États de la sous-région sahélo-saharienne.

Troisièmement, le Gouvernement soudanais a continué de mettre en œuvre son plan de collecte d'armes auprès des citoyens et des groupes de population et de restreindre la possession et le port d'armes au personnel en uniforme, tout en appliquant strictement la loi sur les armes et les munitions. Cette campagne a été un grand succès et a joué un rôle important en contribuant à la sécurité, à la paix et à la stabilité, notamment au Darfour, comme l'a reconnu le Conseil de sécurité. Alors que nous examinons ces efforts, nous tenons également à souligner que les efforts de lutte contre la prolifération de ces armes doivent relever en premier lieu de la responsabilité des États fabricants, et pas seulement des États touchés. Nous réaffirmons

également la nécessité pour les États fabricants de s'abstenir d'exporter des armes à des groupes de population et à des acteurs non étatiques. Mon gouvernement déploie des efforts considérables pour lutter contre les mines terrestres et mener des activités de déminage, en collaboration avec le Service de la lutte antimines de l'ONU. Tous les États situés dans l'est du Soudan ont été déclarés exempts de mines terrestres en janvier. Mon pays met également tout en œuvre pour s'acquitter de ses engagements au titre de la Convention d'Ottawa avant l'échéance de 2019. À cet égard, nous voudrions saluer les efforts déployés par le Service de la lutte antimines de l'ONU pour débarrasser le Soudan des mines terrestres, qui ont déjà abouti à des résultats importants.

Pour terminer, ma délégation réaffirme son plein attachement à toutes les conventions et à tous les instruments internationaux dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale.

M. Moraru (République de Moldova) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis confiant que les travaux de la Commission seront couronnés de succès grâce à vos compétences diplomatiques et à votre vaste expérience.

Le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération sont étroitement liés à la mission de l'ONU. Il est généralement admis qu'ils sont indispensables au maintien de la paix et de la sécurité internationales, un principe fondamental énoncé dans la Charte des Nations Unies. Malheureusement, ces principes et d'autres principes fondamentaux élaborés au cours du siècle dernier sont mis à mal. Nous assistons à l'intensification des tensions régionales et mondiales. De nouvelles courses aux armements déstabilisatrices, s'agissant aussi bien des armes stratégiques que des armes classiques, suscitent la méfiance et entravent la négociation de traités relatifs au désarmement ou le règlement des conflits en cours. Nous avons été témoins de l'utilisation d'armes chimiques. La souveraineté et l'intégrité territoriale des États Membres de l'ONU ont été violées.

Dans ce contexte de sécurité alarmant, la République de Moldova se félicite de l'initiative lancée par le Secrétaire général dans le document intitulé *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*. Les propositions opportunes qui y figurent visent à intégrer le désarmement dans les priorités de l'ensemble du système des Nations Unies. Nous félicitons le Secrétaire général, António Guterres,

d'avoir établi un plan d'action clair et stratégique pour relever les défis actuels, qui pourrait aider les États Membres à mettre le monde sur la voie d'une paix et d'une sécurité durables pour tous.

Il est impératif de renforcer les dispositifs des Nations Unies pour le désarmement et la maîtrise des armements, en particulier la Conférence du désarmement. Les principaux enjeux sont bien connus et ont été abordés dans de précédentes interventions, notamment la déclaration de l'Union européenne (voir A/C.1/73/PV.2), à laquelle la République de Moldova souscrit pleinement.

Si l'impasse dans laquelle se trouve actuellement la Conférence du désarmement perdure, nous risquons de perdre le seul organe chargé d'élaborer des traités multilatéraux dont la communauté internationale dispose dans le domaine du désarmement. Comme nous l'avons récemment constaté, il ne fait aucun doute que des instruments juridiques multilatéraux indispensables et efficaces peuvent être élaborés en recourant à des formats de négociation *ad hoc*. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Convention sur les armes à sous-munitions et la précédente convention en la matière, et la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction sont souvent cités en exemple à cet égard. Pourtant, nous continuons de penser que la Conférence du désarmement devrait rester la principale instance multilatérale chargée de négocier des accords, en particulier ceux qui sont essentiels à la sécurité internationale, notamment un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

Il est également impératif de faire progresser les travaux constructifs sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, sur les garanties négatives de sécurité et sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires. De toute évidence, les traités ne sont pas un remède miracle contre l'insécurité et l'instabilité internationales. Néanmoins, ils sont le socle de notre sécurité collective. Les petits États qui ne sont pas des puissances militaires, ce qui est le cas de mon pays, n'ont d'autre choix que de compter sur l'existence et le renforcement d'un système international fondé sur des règles.

Fort de ce constat, la République de Moldova a ratifié ou signé tous les grands traités et accords sur le désarmement et la non-prolifération aux niveaux mondial et régional. En outre, nous nous associons aux efforts internationaux visant à soutenir et à promouvoir

les principes du droit international humanitaire. En tant qu'État partie à tous les instruments juridiques multilatéraux en la matière, nous sommes déterminés à les appliquer et à faire en sorte que leurs normes deviennent universelles.

Nous pensons qu'un système international fondé sur des règles, assorti d'institutions solides et qui fonctionnent, permettrait d'empêcher la prolifération incontrôlée des armements, y compris dans les régions sujettes à des conflits, et encouragerait la transparence et l'adoption de mesures concrètes de désarmement. Dans ce contexte, je voudrais souligner la nécessité de garantir efficacement la transparence et le contrôle du fort potentiel militaire conservé par les structures de pouvoir inconstitutionnelles dans l'est de la République de Moldova. La présence dans cette partie de l'Europe de forces armées lourdement équipées et illégales, qui ne sont soumises à aucun contrôle démocratique, constitutionnel ou international, doit être, pour nous tous, une source de grave préoccupation.

Les capacités offensives militaires des forces armées transnistriennes ont constamment été renforcées, notamment à la suite des exercices militaires illégaux et récurrents menés conjointement avec les forces militaires russes stationnées sur le territoire de la République de Moldova sans son consentement et contre sa volonté expresse. Ces exercices militaires conjoints, dont la portée et la fréquence ont récemment augmenté, ainsi que d'autres activités militaires illégales et déstabilisatrices, entravent les efforts internationaux pour trouver une solution pacifique au conflit prolongé en Transnistrie, et ont progressivement conduit à une détérioration de la situation en matière de sécurité aux niveaux interne et sous-régional.

Les conditions de sécurité actuelles exigent une diminution nette du facteur militaire dans la région de la Transnistrie, ce qui implique avant tout que la Fédération de Russie retire totalement et sans condition ses troupes et ses armements du sol moldave, conformément aux engagements juridiques qu'elle a pris au titre du document final issu du Sommet d'Istanbul de 1999 et aux obligations qui lui incombent en vertu du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Pour terminer, je voudrais souligner que le respect de bonne foi des instruments juridiquement contraignants en vigueur, tant bilatéraux que multilatéraux, est essentiel au maintien de la paix et de la sécurité et à la réalisation des objectifs généraux de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

M^{me} Agladze (Géorgie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur l'Ambassadeur Jinga, pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Je vous assure du plein appui de la délégation géorgienne.

Comme l'affirme le Secrétaire général dans son programme intitulé *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*, nous vivons une époque très dangereuse, où les menaces et les défis en matière de sécurité deviennent de plus en plus complexes, asymétriques et transnationaux. Par conséquent, nos travaux sur le désarmement, la non-prolifération et les autres enjeux actuels en matière de sécurité sont encore plus pertinents.

Nous continuons d'être confrontés à d'importantes menaces en termes de prolifération, qui mettent en danger la paix et la sécurité internationales. Le risque que des armes nucléaires, chimiques, radiologiques ou biologiques tombent entre les mains d'acteurs non autorisés est grand. Pour mettre résolument fin à la menace que représente l'emploi non autorisé de ces armes, il faut que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques soient crédibles et efficaces. Il s'agit là de deux conditions essentielles pour parvenir à un désarmement total dans le domaine des armes de destruction massive.

Les récents pourparlers de haut niveau entre la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée et la déclaration conjointe des États-Unis et de la République populaire démocratique de Corée sont des efforts diplomatiques encourageants qui peuvent contribuer à apaiser les tensions et conduire à la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Nous encourageons la République populaire démocratique de Corée à s'engager de manière crédible sur la voie d'une dénucléarisation vérifiable et complète, en adhérant de nouveau au TNP et en respectant les garanties correspondantes de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous exhortons également ce pays à signer et à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

L'emploi d'armes chimiques, y compris l'utilisation de produits chimiques toxiques comme armes, par quiconque et en tout lieu, est un crime contre l'humanité. Nous condamnons avec la plus grande fermeté l'utilisation multiple d'armes chimiques par les forces armées syriennes, ainsi que par Daech, qui a été confirmée par le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour

l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies. Les actes méprisables consistant à continuer d'employer des armes chimiques contre la population civile en Syrie ne doivent pas rester impunis. De plus, nous exprimons à nouveau notre solidarité avec le Royaume-Uni à la suite de l'odieuse attaque chimique de Salisbury. Nous espérons que l'enquête approfondie et transparente menée par les autorités britanniques permettra d'engager rapidement des poursuites contre les auteurs de cet acte.

Une autre de nos priorités consiste à mettre un terme à l'accumulation excessive et à la prolifération incontrôlée des armes et munitions classiques. Il est indispensable de maintenir en place un système efficace de contrôle stratégique du commerce qui suive l'évolution des menaces de prolifération et les progrès technologiques et scientifiques rapides. Dans cette perspective, le Traité sur le commerce des armes est un instrument unique en son genre qui définit les responsabilités communes des États aux différentes étapes du transfert d'armes et qui constitue un important mécanisme de prévention.

Les conflits militaires classiques ne sont toujours pas résolus et se multiplient. La région de la mer Noire est particulièrement touchée par une vague menaçante de militarisation, qui constitue une violation flagrante du droit international. L'agression militaire de la Fédération de Russie contre la Géorgie et l'Ukraine représente une menace fondamentale non seulement pour nos deux pays mais aussi pour la sécurité de l'ensemble de l'Europe.

La Fédération de Russie poursuit le renforcement de ses forces militaires dans les territoires géorgiens occupés et isole un peu plus ces régions du reste du pays, au mépris total des engagements qu'elle a pris, dans le cadre de l'accord de cessez-le-feu de 2008, de retirer ses forces militaires du territoire géorgien. Les bases militaires illégales de la Russie situées dans les régions d'Abkhazie et de Tskhinvali sont équipées d'armements offensifs modernes et sophistiqués, notamment des chars, divers véhicules blindés, des lance-roquettes et des systèmes de missiles sol-air et sol-sol – y compris les systèmes SA-10 Grumble et SS-21 Scarab.

La structure et le positionnement de ces déploiements, y compris le type et la quantité de leur matériel militaire, vont bien au-delà des objectifs défensifs et ne sont rien d'autre que des projections de forces sur l'ensemble de la région de la mer Noire et la Méditerranée. L'an dernier, la Fédération de Russie a déployé de

nouveaux complexes de missiles anti-aériens S-300 dans la région de l'Abkhazie. En outre, la Russie a déployé de puissantes capacités de refus d'accès et d'interdiction de zone, qui couvrent la quasi-totalité du Caucase et une grande partie de la mer Noire. Ces capacités sont susceptibles de restreindre considérablement la manœuvrabilité d'un adversaire potentiel sur terre, dans les airs et sur mer et sont encore renforcées par des moyens de guerre électronique.

Parallèlement, la Fédération de Russie procède régulièrement à des exercices militaires dans les régions occupées d'Abkhazie et de Tskhinvali, dans le cadre des exercices de son district militaire Sud. Cette année est marquée par des activités militaires sans précédent dans les territoires occupés de la Géorgie. Entre janvier et septembre 2018, quelque 70 exercices ont été menés dans la région de l'Abkhazie, et 25 dans la région de Tskhinvali. En outre, les violations de l'espace aérien géorgien par les forces aériennes russes sont devenues pratique courante.

L'absence de mécanismes internationaux de contrôle dans les régions occupées de Géorgie crée un terrain fertile pour les activités illégales, notamment celles liées aux matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. Les membres se souviendront peut-être des tentatives documentées de contrebande de matières nucléaires et radioactives à travers les régions géorgiennes occupées, dont la Première Commission a été dûment informée. Cela nous rappelle une fois de plus que ces trous noirs font peser une menace fondamentale non seulement sur le pays touché mais aussi sur le système de sécurité international dans son ensemble.

Le multilatéralisme et le système international fondé sur des règles sont des conditions préalables indispensables à un environnement international stable et sûr. Nos efforts conjoints et notre volonté politique de respecter le droit international et d'adhérer aux régimes de non-prolifération, de désarmement et de maîtrise des armements, ainsi qu'aux engagements connexes, définiront la manière dont nous relèverons nos défis actuels et futurs en matière de sécurité.

M. Incarnato (Italie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection et de vous assurer du plein appui de ma délégation.

L'Italie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/73/PV.2). Je voudrais y ajouter, à titre national, les observations suivantes.

La version intégrale de ma déclaration sera disponible en ligne.

Un système international fondé sur des règles et un multilatéralisme efficace sont de la plus haute importance pour trouver des solutions aux problèmes mondiaux et aux menaces contre la paix et la sécurité internationales. À cet égard, le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement et ses trois instances qui se renforcent mutuellement conservent une place centrale et irremplaçable.

Nous nous félicitons de la création, par la Conférence du désarmement, de cinq organes subsidiaires au début de l'année, ainsi que de l'adoption de quatre rapports de fond (CD/2138, CD/2139, CD/2140 et CD/2141) rendant compte de leurs travaux, dont nous espérons qu'ils formeront une base solide sur laquelle nous pourrons faire fond en 2019. Nous regrettons toutefois que le rapport final de la Conférence (CD/2149) ne tienne pas compte de ces débats de fond.

L'Italie souscrit à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dont les trois piliers se renforcent mutuellement, demeure un instrument charnière et fournit le seul cadre juridique réaliste pour parvenir à un monde sans armes nucléaires. Cet objectif ne pourra être atteint que grâce à une approche progressive fondée sur des mesures efficaces, conformément à l'article VI du Traité. Parmi ces dernières, l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est prioritaire. Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les derniers États visés à l'annexe 2, à le signer et le ratifier sans tarder.

L'ouverture immédiate de négociations, au sein de la Conférence du désarmement, sur un traité portant sur les matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, est également cruciale. Nous accueillons favorablement le rapport du Groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles (voir A/73/159) créé en application de la résolution 71/259, et nous sommes convaincus que ses travaux apporteront une contribution fructueuse aux négociations autour d'un tel traité à la Conférence.

Nous tenons également à rappeler le potentiel que recèlent les assurances négatives de sécurité. Nous restons favorables à l'élaboration possible, à la Conférence du désarmement, de recommandations traitant de tous les aspects des assurances négatives de sécurité,

sans exclure un instrument international juridiquement contraignant.

L'Italie apprécie aussi toutes les initiatives entreprises dans le domaine de la vérification du désarmement nucléaire. Nous appuyons le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire et nous nous félicitons de l'ouverture des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire, conformément à la résolution 71/67, que l'Italie a parrainée.

En outre, nous réaffirmons notre appui à la convocation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, à laquelle participeraient tous les États de la région sur la base d'arrangements librement conclus par eux.

Nous nous disons satisfaits que la Fédération de Russie et les États-Unis respectent les principaux plafonds du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, entrés en vigueur en février. Nous les encourageons à proroger le Traité. Nous soulignons qu'il importe de préserver le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, accord historique qui demeure essentiel pour la sécurité et la stabilité européennes et internationales.

L'Italie se félicite des faits nouveaux positifs enregistrés au premier semestre 2018 concernant la République populaire démocratique de Corée. Nous espérons que ces événements permettront d'aboutir à un dialogue ouvert et constructif visant à atteindre notre objectif commun, la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne.

Le Plan d'action global commun demeure un élément clef des efforts internationaux pour renforcer la non-prolifération. La communauté internationale doit rester attachée à sa mise en œuvre pleine et effective, et ce, tant que l'Iran continuera de respecter strictement ses engagements en matière nucléaire. Nous nous félicitons que, dans 12 rapports successifs, l'Agence internationale de l'énergie atomique ait confirmé que l'Iran respectait ces engagements. Nous réaffirmons également l'importance d'une application pleine et effective de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité. Nous sommes déterminés à coopérer avec toutes les parties prenantes intéressées afin de préserver le Plan d'action et nous appuyons sans réserve les efforts entrepris par l'Union européenne à cet égard, ainsi que les travaux en cours pour créer une entité juridique qui permettra aux

entreprises européennes de poursuivre leurs échanges légitimes avec l'Iran.

L'Italie appuie avec force la Convention sur les armes chimiques et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et réaffirme la nécessité de respecter pleinement le Protocole de Genève de 1925. Nous sommes vivement préoccupés par l'emploi répété d'armes chimiques au cours des derniers mois. Nous réitérons notre condamnation d'un tel emploi par qui que ce soit, en tout lieu, et en toutes circonstances. La communauté internationale doit veiller à ce que les responsables répondent de leurs actes et doit continuer d'adopter une position claire contre l'impunité de ces crimes odieux. Dans cet esprit, l'Italie participe activement au Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques. Nous appuyons également le fait que, en juin, la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques, à sa session extraordinaire, ait décidé de renforcer les capacités du Secrétariat technique de l'OIAC pour identifier les responsables de l'emploi d'armes chimiques en Syrie.

L'Italie reste profondément préoccupée par le risque croissant que des armes de destruction massive tombent entre les mains d'acteurs non étatiques, notamment en ce qui concerne les attaques terroristes. Nous appuyons le renforcement du mécanisme du Comité du Conseil de sécurité créé par sa résolution 1540 (2004) pour renforcer les capacités nationales en matière de mise en œuvre des mesures de non-prolifération et nous nous félicitons de la conclusion positive de l'examen du régime prévu par cette résolution, tel que l'incarne la résolution 2325 (2016) du Conseil de sécurité.

L'Italie est pleinement engagée dans les efforts internationaux visant à répondre aux incidences humanitaires, socioéconomiques et sécuritaires des armes classiques, et est particulièrement préoccupée par les effets aveugles des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions, en particulier sur les civils. Nous appuyons activement la Convention sur certaines armes classiques, la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et à la Convention sur les armes à sous-munitions. Nous attachons une grande importance à leur universalisation, au plein respect de leurs dispositions et à la création de toutes les synergies possibles entre ces conventions. Nous sommes convaincus de l'importance de la coopération et de l'aide internationales aux fins de la mise en œuvre pleine et effective de ces instruments. Nous continuons

donc de consacrer des ressources matérielles, techniques et financières à la mise en œuvre de programmes complets de lutte antimines. Nous sommes particulièrement déterminés à promouvoir des approches intégrées, sans exclusive et tenant compte de la problématique hommes-femmes en matière d'aide aux victimes.

Nous sommes fermement attachés à la viabilité, à la sûreté et à la sécurité à long terme de l'environnement spatial et nous pensons qu'un cadre réglementaire international global et efficace doit être élaboré et mis en place. L'Italie se félicite du travail important qu'accomplit le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Nous restons également pleinement déterminés à prévenir une course aux armements dans l'espace et à empêcher que l'espace extra-atmosphérique devienne une zone de conflit, car ce sont-là des conditions essentielles au renforcement de la stabilité stratégique.

Enfin, l'Italie appuie l'élaboration de normes et de principes de comportement responsable des États dans le cyberspace, conformément au droit international en vigueur, ainsi que la promotion de mesures de confiance, la coopération internationale et le renforcement des capacités pour améliorer la cybersécurité, promouvoir un cyberspace libre et ouvert et réduire les risques de différends entre États dans ce domaine. Nous sommes déterminés à améliorer la stabilité dans le cyberspace et nous appelons le Secrétaire général à convoquer un nouveau groupe d'experts gouvernementaux en 2019, qui ferait fond sur les travaux du groupe précédent.

M. Ligoya (Malawi) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier l'Ambassadeur Jinga et à le féliciter de son élection à la présidence de la Première Commission. Je félicite également les membres du Bureau. L'Ambassadeur et le Bureau peuvent être assurés du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation.

Le Malawi s'associe aux déclarations faites par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Maroc au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/73/PV.2).

Tout emploi d'armes nucléaires aurait des conséquences humanitaires catastrophiques. Même s'il ne se produisait qu'une explosion nucléaire, les organismes humanitaires ne seraient pas en mesure de fournir les secours nécessaires aux malades et aux blessés. La

seule garantie de sécurité contre la menace des armes nucléaires est leur élimination totale. C'est pourquoi le Malawi fait partie des pays qui ont signé le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en 2017. Le Traité place les armes nucléaires sur le même plan juridique que les autres armes de destruction massive jugées inacceptables du fait de leurs effets inhumains, qui sont comparables à ceux des armes biologiques et chimiques. Le Traité comble un vide important du droit international.

Le fait que de nombreux pays signent et ratifient le Traité montre clairement que le monde, dans sa majorité, n'accepte plus les armes nucléaires et ne les considère pas comme des armes légitimes. Le Malawi est pleinement attaché au Traité et va le ratifier très prochainement dans l'intention d'en devenir un État partie. Le Malawi s'associe aux pays qui condamnent les activités illégitimes interdites par le Traité, notamment la menace d'emploi et la mise à l'essai d'armes nucléaires, ainsi que la constitution et la modernisation d'arsenaux nucléaires.

Le Malawi condamne l'emploi d'armes chimiques, qui est universellement considéré comme contraire aux lois de l'humanité et aux exigences de la conscience publique. La Convention sur les armes chimiques interdit la mise au point, la production, l'acquisition, le stockage, la conservation, le transfert et l'utilisation de ces armes. Les armes chimiques, qui par définition frappent de manière aveugle, englobent tout produit chimique toxique ou précurseur pouvant provoquer la mort, des blessures, un handicap temporaire ou une irritation sensorielle liés à son utilisation, ainsi que les munitions et les vecteurs y relatifs. Le chlore, le gaz moutarde et le sarin font partie des matières chimiques le plus souvent utilisées en tant qu'armes. Le fait que certains continuent de recourir à des armes chimiques érode la norme interdisant l'emploi de telles armes. En tant que pays, nous sommes pour le renouvellement du mandat de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, qui est chargée d'identifier les responsables de l'emploi d'armes chimiques, et nous appuyons les recommandations du Secrétaire général à ce propos.

Le Malawi condamne également l'utilisation d'armes biologiques en tant que moyen de tuer des êtres humains. Les armes biologiques utilisent des bactéries, des virus et des toxines qui sont associées à un mécanisme de dissémination afin de causer des dommages. Les armes biologiques peuvent être disséminées par inhalation, ingestion ou absorption cutanée. Le Malawi réaffirme avec force son attachement à la Convention

sur les armes biologiques et rend régulièrement compte des mesures qu'il prend pour appliquer les dispositions de la Convention. Au niveau national, nous sommes en train d'examiner les mesures et politiques nationales en vue d'effectuer des changements ou de mettre en place de nouvelles mesures pour renforcer notre respect de la Convention sur les armes biologiques.

En ce qui concerne l'adoption et la mise en œuvre des traités de non-prolifération, le Malawi est partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques et respecte pleinement toutes leurs exigences.

Le Malawi attache de l'importance à la mise en œuvre de toutes les dispositions de ces traités multilatéraux, y compris ceux qui portent sur le désarmement nucléaire. Il a également créé un comité technique pour adopter des règles et réglementations nationales qui garantissent le respect de ses engagements en vertu des principaux traités multilatéraux en matière de non-prolifération. Le Malawi contribue également à la coopération multilatérale dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques pour réaliser les objectifs communs dans le domaine de la non-prolifération et promouvoir la coopération internationale à des fins pacifiques.

Les armes légères et de petit calibre restent les armes de choix dans de nombreux contextes de violence armée. Selon Small Arms Survey, 560 000 personnes sont mortes en 2016 – la dernière année pour laquelle des données sont disponibles – du fait de la violence armée. On estime que 18% de ces décès étaient directement liés à des conflits. Pour mettre au point une approche globale et réduire le nombre de décès causés par les armes légères et de petit calibre, nous devons mettre l'accent sur la violence armée en général, et ne pas limiter nos efforts à la lutte contre la violence en période de conflit.

Par rapport à ses voisins, le Malawi n'est pas lourdement touché par la prolifération et l'utilisation illicites des armes légères et de petit calibre. Cependant, notre peuple continue de souffrir de façon significative de l'utilisation illicite des armes légères et de petit calibre. Le Malawi a signé le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects en 2001.

Le Malawi entend clairement travailler avec les partenaires internationaux pour promouvoir l'utilisation responsable et pacifique de l'espace extra-atmosphérique car il est conscient que le développement des technologies spatiales est porteur d'un immense potentiel pouvant profiter aux pays développés comme en développement. Le Malawi observe en outre avec préoccupation les menaces qui pèsent sur l'espace extra-atmosphérique et ses applications. Nous condamnons tout essai antisatellite et la mise au point d'armes destinées à être mises en orbite ou de tout système qui pourrait être utilisé pour prendre pour cible les biens spatiaux. Nous sommes favorables à la négociation d'un traité visant à prévenir une course aux armements dans l'espace, ainsi qu'à des mesures provisoires de transparence et de renforcement de la confiance à cette fin. Notre objectif est de trouver un équilibre entre les approches juridiques et politiques et les approches fondées sur des règles pour renforcer la sécurité dans l'espace extra-atmosphérique.

M. Amde (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux autres délégations pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection. Vous pouvez compter sur le plein appui et l'entière coopération de ma délégation tout au long de la présente session.

Ma délégation voudrait également s'associer aux déclarations prononcées par le représentant du Royaume du Maroc, au nom du Groupe des États d'Afrique, et par la représentante de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.2).

Le rythme rapide auquel sont mis au point de nouvelles technologies d'armement, la tendance à la militarisation dans de nombreuses régions du monde, les conflits prolongés et les déplacements de populations constituent une source de vives préoccupations en ce qui concerne notre sécurité collective. La menace de plus en plus grave que représente la prolifération des armes de destruction massive et le risque qu'elles ne tombent entre de mauvaises mains sont encore plus alarmants. Par conséquent, l'élimination totale des armes nucléaires demeure la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et contre leur prolifération au profit d'acteurs non étatiques.

En conséquence, il importe de prendre de toute urgence des mesures concrètes en vue de l'instauration d'un monde exempt à jamais d'armes nucléaires. C'est dans ce contexte que nous avons apporté notre appui à l'initiative du Secrétaire général, intitulée *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*, qui

visé à appeler l'attention de la communauté internationale sur la nécessité de relancer le dialogue et les négociations afin de remettre le désarmement au cœur de nos efforts conjoints en faveur de la paix et de la sécurité.

Il ne fait aucun doute que l'adoption et l'ouverture à la signature du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires représentent une réalisation importante, qui renforce le régime actuel de désarmement et de non-prolifération nucléaires et ouvre la voie à l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète. L'Éthiopie est fermement convaincue que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) continuera d'être la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération. À notre avis, les trois piliers du TNP – le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'utilisation à des fins pacifiques – constituent un cadre sans égal pour le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Bien entendu, les zones exemptes d'armes nucléaires jouent également un rôle central dans le renforcement du TNP et l'intensification des efforts de non-prolifération nucléaire dans toutes les régions du monde. Par conséquent, l'Éthiopie réaffirme son attachement au Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, qui interdit de mettre au point, de fabriquer, de stocker, de mettre à l'essai, d'acquérir ou de stationner des armes nucléaires sur le continent africain.

Nous soulignons l'importance que revêt l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. À cet égard, nous voudrions féliciter l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour le rôle important qu'elle joue pour garantir le respect par les États des accords de garanties et apporter son assistance technique et sa coopération en vue d'exploiter pleinement les progrès scientifiques et technologiques au service du développement socioéconomique. L'Éthiopie collabore étroitement avec l'AIEA en matière de radioprotection et de contrôle réglementaire des matières nucléaires, conformément aux lois nationales et internationales applicables, notamment les normes de sûreté de l'AIEA.

Dans le domaine des armes chimiques, l'Éthiopie est signataire de la Convention sur les armes chimiques. Même si l'Éthiopie ne possède pas d'armes chimiques et n'est dotée d'aucune industrie chimique visée par la Convention, notre Ministère de l'industrie a été chargé de collaborer étroitement avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et d'autres États parties

pour encourager les efforts de coopération nationale et régionale dans le cadre de la Convention.

L'Éthiopie demeure vivement préoccupée par les informations qui continuent de faire état de l'emploi d'armes chimiques dans différentes régions du monde. Nous condamnons fermement l'emploi d'armes chimiques par tout acteur, étatique ou non étatique. Nous sommes convaincus que rien ne saurait justifier l'emploi d'armes chimiques, quelles que soient les circonstances. Par conséquent, nous réaffirmons notre ferme appui à la Convention sur les armes chimiques et notre engagement à tout mettre en œuvre en vue de sa pleine mise en œuvre.

Malheureusement, compte tenu de la complexité de la situation politique et en matière de sécurité dans de nombreuses régions du monde, nombre d'acteurs internes et externes profitent de toutes les occasions et utilisent tous les moyens à leur disposition à des fins de transfert et d'emploi illicites de diverses armes. Le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre dans notre région alimente les conflits internes et interétatiques. La facilité d'accès à ces armes, leur coût relativement faible, leur simplicité technique ainsi que leur circulation aisée facilitent ce commerce illicite.

Par conséquent, nous attachons une grande importance à la question de la maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et mondial. Nous estimons que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects demeure un cadre important à cette fin. À cet égard, nous nous félicitons des résultats de la troisième Conférence d'examen sur les armes légères, qui s'est tenue à New York du 18 au 29 juin. En plus des efforts de mise en œuvre au niveau national, la pleine mise en œuvre du Programme d'action, y compris ses dispositions relatives à la coopération et à l'assistance internationales, est essentielle.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer notre attachement et notre appui au programme de désarmement de l'ONU. Nous nous faisons une joie de participer de manière constructive aux travaux de la Première Commission.

M. Tenya (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je voudrais exprimer la satisfaction de ma délégation de vous voir présider les travaux de la Première Commission, Monsieur le Président, et remercier le Représentant permanent de l'Iraq, l'Ambassadeur Mohammed Hussein,

du travail remarquable qu'il a accompli durant sa présidence de la Commission à la session précédente.

Mon pays souscrit aux déclarations prononcées par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.2) et par le représentant d'El Salvador au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir A/C.1/73/PV.4).

Le Pérou a une longue tradition de promotion du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements, raison pour laquelle il participe activement à tous les enceintes et régimes multilatéraux internationaux relatifs à cette question.

À cet égard, nous avons participé récemment aux travaux de la Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, et nous espérons ainsi prévenir les graves menaces découlant du commerce illicite des armes et y faire face efficacement. En outre, le Pérou voudrait réaffirmer son engagement ferme en faveur de la mise en œuvre intégrale et efficace du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que de l'application de l'Instrument international de traçage. Nous estimons que les activités menées dans le cadre du Programme d'action doivent se poursuivre, dans la transparence et sans discrimination. Nous devons également faire des progrès en vue de l'adoption d'instruments juridiquement contraignants relatifs au marquage et au traçage des armes légères et de petit calibre afin de prévenir leur détournement vers le marché illicite. Nous nous réjouissons du Document final (A/CONF.192/2018/RC/3, annexe) de la troisième Conférence d'examen du Programme d'action, adopté par consensus cette année à New York.

Pour garantir la paix et la sécurité internationales, il faut éliminer les menaces posées par les armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou biologiques. La meilleure solution pour y parvenir consiste à les interdire et à détruire complètement les armes existantes. Cependant, nous constatons qu'il reste beaucoup à faire pour atteindre ces objectifs. Nous notons avec une profonde préoccupation que ces dernières années, les régimes de désarmement et de non-prolifération des armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires et les armes chimiques, font l'objet de violations et de défis. Le recours à la menace ou à l'emploi de la force constitue un crime contre l'humanité et une violation grave du droit international, notamment le droit international humanitaire.

En ce qui concerne le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires, le Pérou réaffirme l'intérêt et l'importance qu'il attache au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à la pleine application de ses trois piliers. Nous réaffirmons le droit inaliénable de tous les États de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination aucune, conformément aux articles I à IV du TNP, et nous continuons de participer aux travaux préparatoires de la Conférence d'examen de 2020. À ce propos, nous appelons tous les États à désigner sans tarder le Président de la Conférence d'examen de 2020. Nous appuyons la candidature de l'Ambassadeur Rafael Mariano Grossi, de l'Argentine, à ce poste.

Grâce à son engagement en faveur du désarmement nucléaire, le Pérou a été l'un des premiers États à signer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous pensons que les conséquences de l'emploi de ces armes seraient catastrophiques, dépasseraient les frontières nationales et auraient de graves répercussions sur la survie de l'humanité, l'environnement, le développement socio-économique, l'économie mondiale, la sécurité alimentaire et la santé des générations actuelles et futures. Nous soulignons et condamnons toute activité interdite par le Traité, telle que le recours à la menace ou à l'emploi de ces armes et la fabrication ou la modernisation des arsenaux nucléaires. Nous appelons donc tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité, en particulier les États dotés d'armes nucléaires. Nous comptons également parmi les premiers États à avoir ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). À cet égard, nous soulignons l'importance d'une entrée en vigueur rapide du Traité, et exhortons les États visés à l'annexe 2 à signer et/ou à ratifier le TICE.

Conformément à notre position de principe, nous soulignons que la République populaire démocratique de Corée doit mettre un terme à ses programmes d'armes nucléaires ou de missiles balistiques, ainsi qu'à ses activités connexes, de manière complète, vérifiable et irréversible. Nous estimons que, tant que cela ne sera pas le cas, les sanctions imposées par le Conseil de sécurité devront rester en vigueur et être strictement appliquées et respectées par tous les États.

En ce qui concerne le mécanisme de désarmement, ma délégation considère que la réactivation de la Conférence du désarmement est prioritaire parce qu'elle est l'instance par excellence de négociations pour les

questions de désarmement et de sécurité internationale. Mon pays exhorte tous les membres de la Conférence à faire preuve d'une plus grande volonté politique en adoptant et en appliquant un programme de travail complet et équilibré.

Le Pérou salue les progrès accomplis cette année par la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies. Nous soulignons combien il est important que son Groupe de travail II ait adopté par consensus un document sur des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. Le Pérou constate avec regret que la Commission n'a pas pu parvenir à un consensus sur les recommandations visant à réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires.

Nous sommes conscients que la communauté internationale, ainsi que la société civile, les milieux universitaires et le secteur industriel, s'inquiètent des conséquences humanitaires que pourrait avoir l'utilisation de systèmes d'armes létales autonomes. À cet égard, nous convenons qu'il faut d'urgence définir les systèmes d'armes létales autonomes et leurs caractéristiques en vue d'engager un processus international visant à interdire la fabrication, l'utilisation et le transfert de systèmes d'armes qui fonctionnent sans intervention humaine. Le Pérou appuie le Groupe d'experts gouvernementaux à composition non limitée sur les systèmes d'armes létales autonomes, créé dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques, et espère que ses travaux permettront d'élaborer un instrument juridiquement contraignant et efficace dans ce domaine. Nous réaffirmons avec force qu'il est impératif que toute utilisation de ces systèmes d'armes soit strictement conforme aux principes et normes du droit international, du droit des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment les principes de discrimination et de proportionnalité lors des attaques menées.

Cette année encore, il incombe à mon pays de faciliter les négociations sur le projet de résolution portant sur le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont le siège se trouve à Lima. Nous tenons à souligner l'important travail accompli par le Centre, qui contribue à faire progresser dans la région une série d'initiatives et de mesures de confiance en faveur du désarmement, ainsi que la lutte contre le trafic illicite des armes légères, des munitions et des explosifs.

Je tiens à conclure mon intervention en réaffirmant l'attachement fort et indéfectible du Pérou au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements. Nous ne ménagerons donc aucun effort pour contribuer aux travaux de la Première Commission.

M. Liddle (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni souscrit entièrement à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/73/PV.2). Je voudrais faire les observations suivantes à titre national.

Le cadre des conventions et des traités normatifs relatifs à la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive est l'une des plus grandes réalisations du système international fondé sur des règles. Les conventions et les traités normatifs reposent sur une compréhension commune de la menace que la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs fait peser sur la sécurité nationale et internationale, ainsi que sur les valeurs fondamentales d'équité et de justice et sur le respect du droit international. Des traités comme la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques ou à toxines interdisent les armes qui sont considérées comme heurtant la conscience humaine.

Associé au régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a dissuadé tous les États, à quelques exceptions près, d'acquérir des armes nucléaires. Construit sur une base de confiance mutuelle et offrant des avantages tangibles à tous ses signataires, le TNP se différencie nettement du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ne tient pas compte de la situation de sécurité et ne permet pas d'accroître la confiance ou la transparence entre les États dotés d'armes nucléaires. Qui plus est, il ne résout pas les difficultés techniques que pose le désarmement nucléaire. Le Royaume-Uni n'appuiera ni ne signera ou ratifiera ce Traité.

Le Royaume-Uni adopte une approche progressive en matière de désarmement nucléaire, laquelle est conforme au TNP. Les armes nucléaires britanniques ne représentent qu'environ 1 % du total des armes nucléaires appartenant aux États dotés d'armes nucléaires reconnus comme tels. Le cadre actuel de lutte contre la prolifération et de maîtrise des armements a largement contribué à la sécurité mondiale. Il donne aux États l'assurance que leurs concurrents ne cherchent pas à acquérir des

armes de destruction massive et rend les relations plus prévisibles et stables en matière de sécurité.

Or, de nos jours, la sécurité mondiale est menacée par des États qui ne partagent plus nos valeurs fondamentales et ne respectent plus le droit international. Le régime syrien a utilisé à plusieurs reprises des armes chimiques, en violation des engagements contractés en tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques. La Russie a empêché le Conseil de sécurité de prendre des mesures qui auraient obligé les auteurs à répondre de leurs actes, et a affiché son mépris pour les normes mondiales en utilisant elle-même des armes chimiques sur le sol britannique. Il s'agit d'atteintes directes contre une norme que la majorité de la communauté internationale respecte depuis plus de 50 ans. Ne pas sanctionner ces agissements risque d'affaiblir davantage la norme et d'inciter à de nouvelles violations.

Il est essentiel d'identifier les auteurs d'attaques à l'arme chimique afin de veiller à ce qu'ils répondent de leurs actes et de prévenir d'autres attaques. La décision prise à La Haye en juin dernier a clairement reflété l'engagement de la communauté internationale en faveur du renforcement des normes contre l'emploi d'armes chimiques. Nous attendons avec intérêt que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques entame ses travaux visant à identifier les responsables des attaques chimiques commises en Syrie. Nous continuerons d'encourager la mise en place du Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques, biologiques ou à toxines.

Toutefois, nous ne pouvons pas attendre que des armes de destruction massive soient utilisées. Nous devons agir plus rapidement lorsque les États ne respectent pas leurs obligations. L'inaction à l'égard de la situation en République populaire démocratique de Corée lui a permis à la fois d'acquérir une capacité d'armement nucléaire et de se livrer à la prolifération de la technologie des missiles. Face aux essais nucléaires répétés qui sapent une norme observée par d'autres depuis le début du siècle, le Conseil de sécurité a accepté d'imposer des sanctions à la République populaire démocratique de Corée. Ces sanctions semblent changer le calcul de la République populaire démocratique de Corée. La pression doit être maintenue jusqu'à ce que des mesures concrètes vers une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible soient prises. Le Royaume-Uni est prêt à apporter ses compétences et ses capacités pour appuyer un processus de dénucléarisation.

Nous continuons de soutenir la mise en œuvre du Plan d'action global commun par toutes les autres parties à l'accord. Le régime des garanties internationales qui sous-tend l'engagement de l'Iran à renforcer la vérification et les inspections est l'un des plus exhaustifs et des plus robustes de l'histoire des accords nucléaires internationaux. Les rapports successifs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) confirment que l'Iran continue de respecter ses engagements nucléaires dans le cadre de cet accord et que son programme nucléaire est exclusivement pacifique. Dans le même temps, nous saisissons cette occasion pour exprimer notre préoccupation face aux programmes de missiles de l'Iran, qui constituent une menace pour la sécurité européenne et déstabilisent la région. Nous appelons l'Iran à cesser immédiatement la prolifération de la technologie des missiles. Ces agissements sont incompatibles avec les résolutions 2231 (2015) et 2216 (2015) du Conseil de sécurité et ne servent qu'à prolonger les conflits régionaux.

Si le cadre de la lutte contre la prolifération et de la maîtrise des armements nous a bien servis, il n'est pas complet, ni dans son application, ni dans sa couverture. Nous œuvrerons en faveur de la participation universelle aux conventions et traités pertinents. Nous continuerons de préconiser l'adoption de mesures qui permettraient de renforcer le cadre, comme le protocole additionnel aux accords de garanties de l'AIEA.

Nous continuerons également d'appuyer et de renforcer le travail de vérification de l'OIAE et de l'AIEA, et nous nous emploierons à mettre au point les mécanismes et technologies de vérification nécessaires pour les futurs traités de désarmement. Nous devons veiller à ce que les mécanismes de lutte contre la prolifération des vecteurs d'armes de destruction massive, en particulier les missiles balistiques, soient adaptés à leur objectif et restent pertinents. Nous appelons davantage d'États à adhérer au Régime de contrôle de la technologie des missiles et à souscrire au Code de conduite de La Haye.

Nous nous emploierons à relever le défi que représente l'encombrement croissant de l'espace. Nous considérons qu'une confiance accrue grâce à des normes, principes et directives consensuels peut favoriser des activités spatiales humaines sûres et durables dans le respect du droit international.

À mesure que le rythme du développement scientifique et technologique s'accélère, nous devons nous assurer non seulement de gérer les risques créés, mais

aussi de saisir les occasions qui se présentent. À cet égard, nous nous félicitons de la vigueur renouvelée de la Convention sur les armes biologiques, mais sommes profondément préoccupés par sa situation financière. Nous appelons tous les États parties à la Convention et aux autres traités de désarmement à s'acquitter de leurs contributions.

La prolifération menace tous les membres de la communauté internationale. Chacun d'entre nous doit y mettre du sien et lutter contre cette menace. Comme la Première Ministre de mon pays l'a fait observer ici à New York le mois dernier (voir A/73/PV.8), c'est la mobilisation collective de la communauté internationale qui a donné naissance à l'architecture de lutte contre la prolifération et de désarmement. Il faudra une mobilisation collective pour le renforcer face aux défis d'aujourd'hui.

M. Kapambwe (Zambie) (*parle en anglais*) : M'associant aux déclarations faites par la représentante de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant du Maroc, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/73/PV.2), je saisis moi aussi cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que le Bureau de vos élections respectives.

Comme chaque année, nous nous réunissons au sein de la Première Commission pour débattre de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale, ainsi que de la menace que représentent les armes nucléaires, les armes chimiques et les armes légères et de petit calibre. Bien sûr, nous allons parler de la multitude de personnes tuées et de la nécessité de respecter nos obligations en vertu des divers traités et conventions visant à restreindre et à interdire la fabrication, les essais, le commerce ou la prolifération de ces armes. Bien sûr, mon pays, la Zambie, appuie et continuera d'appuyer tous ces traités et exhorte les autres à faire de même.

À la fin de nos travaux, nous adopterons des résolutions et nous nous féliciterons qu'un plus grand nombre de ces résolutions auront été adoptées par consensus par rapport à l'année dernière, des résolutions qui ne différeront de celles de l'année dernière que par leur cote, la mise à jour du nombre de personnes tuées depuis l'adoption de la dernière résolution et le nombre de séances tenues dans l'intervalle. Nous demanderons au Secrétaire général de nous présenter d'autres rapports l'année prochaine.

J'aimerais que nous soyons assez humbles pour admettre que, bien que nous ayons fait des pas de géant dans le développement de la science et de la technologie des armes et de l'art de tuer, nous avançons régulièrement, inexorablement à reculons dans le développement de ce qui devrait nous édifier en tant qu'êtres humains. La civilisation humaine est bloquée en marche arrière. Nos consciences ne protestent pas lorsque nos pays produisent, stockent ou utilisent ces armes, quel que soit le nombre de personnes que nous tuons, pourvu qu'elles soient identifiées par le nom d'un autre pays, un autre drapeau, une autre région géographique, une autre couleur, une autre religion, une autre langue ou toute autre notion artificielle que nous avons créée pour nous diviser. Nous ne voyons aucun inconvénient à tuer s'il s'agit de défendre notre mode de vie contre ceux dont nous craignons qu'ils convoitent ce que nous avons. Nos consciences ne protestent pas lorsque des millions de personnes meurent de faim dans un autre pays ou une autre partie du monde, lorsque nous détruisons des montagnes de nourriture dans nos pays pour maintenir artificiellement des prix élevés, ou lorsque des millions de personnes meurent de maladies évitables par manque de médicaments, alors que ces mêmes médicaments s'accumulent dans des entrepôts et sont autorisés à expirer afin de protéger les droits de marque et les prix des compagnies pharmaceutiques.

Quand 1 % de la population possède 82 % de la richesse mondiale, quand les riches et les puissants ne peuvent protéger les faibles et les vulnérables, quand ceux qui le savent parfaitement refusent de reconnaître que leur comportement tue l'environnement, quand nous préférons produire avec des machines plutôt que de donner une chance à un être humain, parce que nous voulons maximiser nos profits – tout cela donne lieu à un monde en déséquilibre. C'est un monde qui ne peut être en paix avec lui-même. C'est un monde dans lequel nous éprouvons un faux sentiment de sécurité, plus nous nous entourons d'armes et plus ces armes sont meurtrières.

Nous devons nous demander ce qu'apporteront nos résolutions. Que faisons-nous pour modifier la condition humaine qui est au cœur de l'instabilité mondiale et de conflits inutiles? La guerre n'est ni une condition humaine ni un impératif. Nous pouvons changer les choses. Nous pouvons mettre fin aux guerres et transformer nos armes en socs de charrue. Comme avait l'habitude de le dire le regretté Michael Jackson, commençons par l'homme et la femme qui se regardent dans le miroir.

M. Hermida Castillo (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : La délégation nicaraguayenne tient à vous adresser ses félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission à la présente session, et elle vous souhaite plein succès dans votre tâche. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau pour leur élection.

Ma délégation souscrit aux déclarations prononcées par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.2) et par le représentant d'El Salvador au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) (voir A/C.1/73/PV.4).

Il est injustifiable et inacceptable qu'en cette troisième année de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, on dépense des sommes de plus en plus importantes pour mettre au point, moderniser et mettre à l'essai toutes sortes d'armes alors qu'on dépense de moins en moins pour promouvoir la vie, le développement durable et le bonheur des êtres humains. Le Nicaragua n'a cessé d'appeler l'attention sur la nécessité impérieuse de continuer à progresser vers l'objectif d'un désarmement général et complet englobant non seulement les armes nucléaires, mais aussi d'autres armes de destruction massive, dont l'utilisation constitue une violation des principes fondamentaux du droit international et du droit international humanitaire.

Nous sommes fermement convaincus que l'élimination complète des armes nucléaires est la seule garantie contre la menace ou l'emploi d'armes de destruction massive et contre le risque qu'elles ne tombent aux mains d'acteurs non étatiques. Nous accueillons avec satisfaction le Traité historique sur l'interdiction des armes nucléaires, qui a été adopté en juillet 2017 et que nous avons ratifié. Nous appelons les pays qui ne l'ont pas encore fait à le ratifier pour contribuer à accomplir cette tâche que nous nous sommes attribuée et que nous ne pouvons repousser. Ce traité international établit dans le droit international, pour la première fois de l'histoire, une norme qui interdit le recours à la menace et à l'emploi des armes nucléaires ainsi que les essais nucléaires.

Le Nicaragua est fermement convaincu que la création de zones exemptes d'armes nucléaires renforcera le régime de non-prolifération ainsi que la paix et la sécurité internationales, constituant ainsi une avancée importante vers le désarmement nucléaire. À cet égard, nous regrettons que la résolution relative à l'organisation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient

d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive n'ait pas été mise en œuvre, et nous demandons qu'elle le soit de toute urgence. Nous rappelons l'importance du Traité de Tlatelolco et de la proclamation de l'Amérique latine et des Caraïbes zone de paix par la CELAC.

Le Gouvernement nicaraguayen a toujours appuyé la dénucléarisation de la péninsule coréenne au moyen du dialogue et d'une communication étroite entre les autorités des deux parties. Nous nous félicitons du rapprochement entre les deux Corées, et nous saluons la tenue du troisième sommet intercoréen et l'adoption de la Déclaration conjointe de Pyongyang en septembre, qui a été approuvée par les deux dirigeants, ce qui constitue une avancée considérable en vue d'apaiser les tensions sur la péninsule, d'éliminer de manière substantielle le danger d'une guerre ouverte sur l'ensemble de la péninsule et de modifier fondamentalement les relations hostiles. Le Gouvernement nicaraguayen espère que les armes nucléaires seront complètement démantelées, de manière vérifiable et irréversible, et que les pays concernés coopéreront pour parvenir à une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne afin de garantir une paix solide et durable sur la péninsule coréenne.

Le Gouvernement nicaraguayen appuie les négociations portant sur les activités nucléaires entre la République islamique d'Iran et les gouvernements des E3+3, qui ont abouti à l'adoption du Plan d'action global commun le 14 juillet 2015. Nous soulignons que cet accord montre que le dialogue et la diplomatie sont les seuls moyens, et les moyens les plus efficaces, de régler ces problèmes et qu'ils représentent une contribution essentielle au renforcement et à la mise en œuvre du multilatéralisme.

Le Nicaragua attache une importance particulière au respect du Traité sur la non-prolifération en tant qu'instrument international juridiquement contraignant, reposant sur un consensus, du système mondial de non-prolifération, de désarmement et d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. La communauté internationale exige des mesures concrètes, en particulier la mise en œuvre immédiate du Traité par les États dotés d'armes nucléaires, conformément à l'article VI du Traité sur la non-prolifération, et l'engagement sans équivoque de ces États de négocier des mesures efficaces en faveur d'un désarmement nucléaire général et complet, sous un contrôle strict et efficace.

Nous sommes favorables à la négociation d'un traité interdisant une course aux armements dans l'espace. Le Nicaragua et la Russie se sont engagés bilatéralement à ne pas être les premiers à déployer des armes dans l'espace. De même, comme chaque année, nous parainons un projet de résolution ayant le même objectif.

Mon pays s'est engagé et a pris les mesures appropriées en vue de prévenir, combattre et éliminer le trafic d'armes. Nous avons transposé en droit interne le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites par le biais de la loi 510, une loi spéciale pour la maîtrise et la réglementation des armes à feu, des munitions, des explosifs et autres matières connexes,.

La sécurité citoyenne et humaine est l'un des principaux atouts du Nicaragua. Pour cela, nous avons élaboré des politiques et des programmes spécifiques pour lutter notamment contre les fléaux contemporains du terrorisme, de la criminalité, du trafic de drogues, du trafic d'armes et de la traite des personnes. Nous réitérons que l'aide et la coopération internationales sont indispensables à une mise en œuvre réussie du Programme d'action.

Le Nicaragua se félicite que l'Amérique centrale ait été déclarée zone exempte de mines et d'armes à sous-munitions. Le Nicaragua, qui assure actuellement la présidence intérimaire de la huitième session de la Convention sur les armes à sous-munitions, œuvrera à l'universalisation de cette convention.

Le Nicaragua est d'avis que l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications, notamment les réseaux sociaux, doit être pleinement compatible avec les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et le droit international. Ces technologies ne doivent pas être utilisées pour promouvoir des crimes ou menacer la paix et la sécurité internationales. Le débat sur cette question importante doit se poursuivre à l'ONU.

Enfin, beaucoup d'entre nous ont souligné l'impasse dans laquelle se trouve le mécanisme de désarmement, mais nous ne sommes toujours pas parvenus à remédier au véritable problème, à savoir le manque de volonté politique de la part de certains États d'accomplir des avancées réelles, en particulier dans le domaine du désarmement nucléaire.

M. Duarte Lopes (Portugal) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Commission. Vous pouvez compter sur la coopération pleine et entière de ma délégation.

Le Portugal s'associe pleinement à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/73/PV.2) et voudrait formuler des observations complémentaires.

Dans le climat actuel où la méfiance s'intensifie, un multilatéralisme efficace, une réelle coopération et la volonté de parvenir à un consensus sont plus que jamais nécessaires. Le rôle de l'ONU et du système multilatéral fondé sur des règles devrait et doit être renforcé. Nous saluons les efforts déployés par le Secrétaire général pour renforcer les synergies à l'échelle du système des Nations Unies, dans le but d'optimiser les progrès vers la paix, la sécurité, le développement durable et les droits de l'homme. Après le lancement du plan initial de mise en œuvre du programme de désarmement, nous ne pouvons que répondre favorablement à l'appel à l'action lancé par le Secrétaire général.

Le Portugal demeure pleinement engagé en faveur du désarmement nucléaire. Les conséquences humanitaires catastrophiques et bien établies de l'emploi d'armes nucléaires doivent nous amener à renforcer notre engagement en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. C'est un impératif moral. Mon pays partage la plupart des préoccupations et des frustrations concernant l'absence de mesures concrètes en matière de désarmement nucléaire, qui ont conduit à l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Toutefois, à notre avis, un processus de réduction progressive des armes nucléaires, tenant compte des préoccupations légitimes en matière de sécurité aux niveaux national et international, demeure la meilleure approche à même de permettre aux négociations multilatérales sur le désarmement d'aboutir à des progrès durables. Cette approche inclusive et progressive a permis d'avancer vers un monde exempt d'armes nucléaires depuis la guerre froide. Toutefois, il se peut que les progrès réalisés soient menacés. Par ailleurs, nous assistons à une montée des tensions mondiales et régionales et à des signes de plus en plus nombreux d'une nouvelle course aux armements, aussi bien en ce qui concerne les armes stratégiques que les armes classiques.

La menace de prolifération nucléaire demeure une source de vives préoccupations. Pour le Portugal,

le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime international de non-prolifération nucléaire, le fondement des efforts en faveur du désarmement nucléaire et un élément important pour le développement futur des applications pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous espérons que le cycle d'examen en cours permettra de renforcer le Traité et d'en améliorer l'efficacité.

Le Portugal appuie le rôle essentiel que joue l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques pour assurer la sécurité mondiale en ce qui concerne les armes chimiques et pour relever des défis en constante évolution. Nous estimons que la quatrième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur les armes chimiques offre une occasion à ne pas manquer pour garantir la pleine application de la Convention. La communauté internationale doit œuvrer de concert pour rétablir la norme contre les armes chimiques. L'utilisation confirmée d'armes chimiques, ces dernières années, dans différentes régions du monde, y compris en Europe, est absolument inacceptable et ceux qui en sont responsables doivent répondre de leurs actes. C'est dans cet esprit que le Portugal s'est porté coauteur de la décision adoptée par la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques en juin.

En dépit des tendances inquiétantes actuelles, il y a aussi quelques signes d'espoir. Nous saluons les efforts diplomatiques déployés récemment dans la péninsule coréenne, qui doivent être encouragés. Le dialogue intercoréen et les pourparlers entre les États-Unis d'Amérique et la République populaire démocratique de Corée doivent aboutir à la dénucléarisation complète et vérifiable de la péninsule coréenne. En attendant, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité doivent être pleinement appliquées. En outre, nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à respecter les dispositions du TNP et les accords de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et à signer et à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE).

Un an après le retrait des États-Unis du Plan d'action global commun, la majorité des États Membres de l'ONU continuent d'appuyer cet accord. Comme cela a été confirmé par l'AIEA, cet accord a permis d'atteindre les objectifs visés. Par conséquent, nous encourageons vivement toutes les parties à le mettre en œuvre.

Même si certaines de ces évolutions sont encourageantes, nous devons redoubler d'efforts pour renforcer

la confiance et inverser les tendances négatives. L'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires doit être une priorité. Nous appelons tous les États, en particulier les États visés à l'annexe 2, à signer et à ratifier le Traité. Le Portugal a participé activement aux efforts visant à promouvoir l'universalisation du TICE et se félicite de sa récente ratification par la Thaïlande.

Par ailleurs, il importe de lancer d'urgence des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et de faire des progrès en matière de vérification du désarmement nucléaire. La communauté internationale doit poursuivre ses efforts en vue de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Nous devons continuer d'œuvrer à la mise en œuvre de la résolution de 1995, sur la base du plan d'action adopté lors de la Conférence d'examen du TNP en 2010.

Le mécanisme pour le désarmement est un autre domaine dans lequel nous pourrions et devrions faire davantage. La Conférence du désarmement n'admet toujours pas comme membres de nouveaux États, comme le mien, qui, au fil des ans, ont réaffirmé leur volonté de devenir membres à part entière de la Conférence. Le Portugal exhorte une fois de plus tous les États à se pencher sur la question de l'adhésion à la Conférence du désarmement.

Pour ce qui est de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, nous avons accueilli avec satisfaction l'adoption, à la session de l'année dernière, de recommandations sur les armes classiques. Lors du cycle actuel de nos délibérations, nous devons faire fond sur ce succès et œuvrer de concert pour parvenir à un consensus sur l'adoption de recommandations concernant les deux groupes de travail.

S'agissant des armes classiques, les armes légères et de petit calibre sont les instruments de violence et de mort les plus répandus. Nous nous félicitons du Document final (A/CONF.192/2018/RC/3, annexe) adopté en juin à la Conférence d'examen, qui souligne l'importance que revêt le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects pour la réalisation du Programme pour le développement durable de 2030 et reconnaît la nécessité d'intégrer la problématique femmes-hommes dans les activités liées à ce Programme. Malheureusement, il n'a pas été possible

de dégager un consensus sur l'inclusion des munitions dans le champ d'application du programme.

Le Traité sur le commerce des armes pourrait s'avérer un instrument très efficace de lutte contre le commerce illicite des armes classiques et de leurs munitions. Le Portugal exhorte tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité.

La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel est un exemple de réussite. En dépit des progrès remarquables déjà accomplis, nous sommes encore loin d'atteindre l'objectif d'un monde exempt de mines antipersonnel d'ici à 2025. Le Portugal appelle tous les États à appuyer et à promouvoir l'universalisation et la mise en œuvre de la Convention et du Plan d'action de Maputo.

S'agissant des menaces nouvelles et émergentes, comme les drones armés, les armes autonomes, le cyberspace et la militarisation de l'espace, nous devons encourager la transparence et adapter le droit international applicable ou élaborer de nouveaux cadres réglementaires multilatéraux en matière de sécurité.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que le Portugal est fermement convaincu des mérites d'un multilatéralisme efficace, l'ONU occupant une place centrale, reposant sur le droit international humanitaire et les droits de l'homme dans le cadre de toutes les discussions et initiatives portant sur le désarmement et la non-prolifération.

M. Rahman (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission à la soixante-troisième session de l'Assemblée générale. Nous sommes confiants que grâce à votre compétence et à votre expertise, nos travaux seront couronnés de succès. Je voudrais également féliciter les autres membres du Bureau et leur souhaiter plein succès. Je tiens en outre à féliciter votre prédécesseur, le Représentant permanent de la République d'Iraq, pour les efforts qu'il a déployés à la tête de la Commission à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale.

Le Royaume de Bahreïn souligne qu'il importe d'appuyer tous les efforts visant à garantir la paix et la sécurité aux peuples du Moyen-Orient, une région qui doit être exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Il s'agit d'une nécessité urgente. Convaincu de l'importance des efforts visant à lutter contre la prolifération des armes nucléaires, le Royaume de Bahreïn estime que le projet de décision intitulé

« Convocation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive », présenté au titre du point 104 de l'ordre du jour et dont la Ligue des États arabes est l'un des coauteurs, porte sur une question importante et urgente.

Le Royaume de Bahreïn souligne l'importance de parvenir à l'objectif de l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en tenant compte du droit de tous les peuples à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous soulignons également qu'il importe qu'Israël applique la résolution adoptée en 1995 par la Conférence des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires s'agissant de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires.

Le Royaume de Bahreïn souligne que la possibilité que des groupes terroristes acquièrent des armes de destruction massive continue de faire peser une menace considérable sur la sécurité mondiale. En dépit des progrès réalisés ces dernières années s'agissant de réduire ces risques au maximum, nous avons encore besoin de mettre en œuvre d'urgence des procédures supplémentaires.

La décision, prise par le pays ami que sont les États-Unis d'Amérique, de se retirer de l'accord nucléaire conclu avec l'Iran témoigne de leur volonté de s'attaquer aux pratiques iraniennes qui déstabilisent la sécurité et la paix dans la région du Moyen-Orient et dans le monde.

Le Royaume de Bahreïn se félicite des deux sommets ayant récemment réuni la République de Corée et la République démocratique populaire de Corée, ainsi que des conclusions de ces deux sommets, susceptibles de désamorcer les tensions sur la péninsule coréenne. Elles pourraient également permettre de parvenir à la paix et la sécurité, ainsi qu'à un règlement idoine du programme nucléaire de la Corée du Nord, sur la base des conventions internationales pertinentes.

Pour terminer, le Royaume de Bahreïn se dit pleinement résolu à collaborer avec vous, Monsieur le Président, et avec les autres membres de la Commission, pour progresser sur toutes les questions liées au désarmement et à la sécurité internationale.

Le Président : Le représentant de la République arabe syrienne a demandé à exercer son droit de réponse. Je lui rappelle que la première intervention au

titre du droit de réponse est limitée à 10 minutes et la seconde à cinq minutes.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : J'avais préparé une déclaration pour répondre aux propos tenus hier par le représentant des États-Unis (voir A/C.1/73/PV.5). Toutefois, après que le représentant des États-Unis eut précisé qu'il ne pensait pas ce qu'il a dit hier à mon sujet, je n'utiliserai pas le droit de réponse que j'avais préparé à cet égard.

La Géorgie est l'une des principales sources des armes trafiquées et des terroristes exportés vers la Syrie. Depuis les premiers jours de la guerre terroriste organisée par les États occidentaux, régionaux et du Golfe contre la Syrie, la Géorgie continue d'accueillir des prisons secrètes pour la Central Intelligence Agency, ainsi que des laboratoires biologiques où sont mises au point des armes biologiques, en violation de ses engagements en matière de désarmement des armes de destruction massive dans le monde.

La Grande-Bretagne est l'un des pays européens qui exporte le plus le terrorisme et les terroristes, en particulier vers mon pays. Elle mène une campagne de dénigrement contre mon pays au sein de l'ONU et ailleurs. La Grande-Bretagne n'est plus une grande puissance en politique étrangère, mais est devenue un État qui suit une autre grande puissance. La Grande-Bretagne appuie le terrorisme et les terroristes dans mon pays depuis le début de la crise et leur fournit toutes sortes d'assistance, y compris des armes, des munitions, du matériel et des renseignements. Elle leur assure également une couverture médiatique. Il s'agit par conséquent d'une violation des résolutions du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme. La politique étrangère britannique a toujours fait partie intégrante des problèmes dans le monde, et nous nous contenterons de ne citer que quelques exemples, tels que l'apartheid, Chypre et Hong Kong.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Secrétaire de la Commission.

M^{me} Elliott (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : Je voudrais faire deux annonces.

Premièrement, je voudrais rappeler à toutes les délégations que la date limite pour le dépôt des projets de résolution et de décision est fixée au jeudi 18 octobre, à midi. À ce jour, nous avons reçu environ 22 projets de propositions aux fins de traitement.

Deuxièmement, au nom de la délégation du Myanmar, nous souhaitons inviter les délégations à des consultations sur le projet de résolution relatif au désarmement nucléaire, qui auront lieu à 15 heures dans la salle de conférence A.

Le Président (*parle en anglais*) : La prochaine séance de la Première Commission aura lieu lundi 15 octobre, à 15 heures, dans cette même salle, afin de poursuivre le débat général sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale. Je demande à toutes les délégations d'être ponctuelles, afin de nous permettre de mener nos travaux dans les délais prévus.

Je me dois, tant par courtoisie qu'en ma qualité de Président de la Commission et pour tenir la promesse de transparence totale que j'ai faite au début de la session, d'informer les personnes présentes que, la semaine prochaine, la Commission sera présidée à tour de rôle par

trois Vice-Présidents : M^{me} Marissa Edwards, du Guyana, représentant le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes; M. José Ataíde Amaral, du Portugal, représentant le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États; et M. Noël Diarra, du Mali, représentant le Groupe des États d'Afrique. M^{me} Muna Zawani Idris, du Brunéi Darussalam, représentant le Groupe des États d'Asie et du Pacifique, sera de nouveau Rapporteuse de la Commission.

La semaine prochaine, je serai en déplacement au nom de l'ONU en Afrique de l'Ouest, pour m'acquitter de mes autres responsabilités en tant que Président de la Commission de consolidation de la paix. Nous nous reverrons la semaine suivante. Je suis sûr que les personnes présentes prendront part à des discussions fructueuses la semaine prochaine. D'ici là, je souhaite à tous un très agréable week-end à New York.

La séance est levée à 12 h 50.